Quatre-vingt-dixième année. — N° 10. Le Numéro : 20 francs. Dimanche 12 Janvier 1958.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DEBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Edition des LOIS ET DECRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles

Les Editions des DÉBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu in extenso des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Editions du CONSEIL ECONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances

Les Editions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'EDITION des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS

Le « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » n° 1 de 1958 parait ce jour. Prix : 30 F.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL
Information.

Arrêtés du 6 janvier 1958 relatifs à des régies d'avances (p. 483).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 58-11 du 8 janvier 1958 modifiant la loi du 12 juillet 1905 concernant la compétence des juges de paix et la réorganisation des justices de paix et le décret du 21 juillet 1927 portant règlement d'administration publique sur l'avancement des magistrats (p. 484).

Décret du 8 janvier 1958 portant mise en disponibilité d'un juge de paix (p. 484).

Arrêtés du 16 décembre 1957 portant attribution de la médaille pénitentiaire (p. 484).

Arrêté relatif à l'utilisation par des greffiers de certains appareils pour la reproduction des documents judiciaires (p. 484).

Arrêté portant inscriptions au tableau d'avancement (personnel des services judiciaires) (p. 484).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 8 janvier 1958 acceptant la démission d'un contrôleur civil de Tunisie (p. 484).

Arrêté du 3 janvier 1958 relatif à une régie d'avances (p. 485).

(1 f.)

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 8 janvier 1958 portant changement de nom de communes (p. 485).

Décrets du 8 janvier 1958 portant reconnaissance d'associations déclarées comme établissements d'utilité publique (p. 485).

Décrets du 8 janvier 1958 approuvant des modifications de statuts et portant dissolution d'associations reconnues d'utilité publique (p. 485).

Décret du 8 janvier 1958 rapportant le titre d'existence légale d'un établissement congréganiste (p. 485).

Décret du 11 janvier 1958 portant dissolution du conseil municipal de la ville de Romilly-sur-Seine (Aube) et institution d'une délégation spéciale (p. 485).

Arrêté du 7 janvier 1958 portant approbation d'une délibération d'un conseil municipal (p. 485).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 486).

Décrets du 23 décembre 1957 portant concession de la médaille militaire et annulant les dispositions de précédents décrets (p. 486).

Décret du 30 décembre 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 495).

Décret du 8 janvier 1958 portant nominations dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes (p. 495).

Arrêté du 30 décembre 1957 portant suppression de régies d'avances (p. 495).

Arrêtés portant homologation de grades au titre des forces françaises combattantes et modifiant de précédents arrêtés (p. 495).

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) (p. 497).

Arrêtés et *décisions* portant promotions, nominations, titularisation, réintégrations, mises en disponibilité hors cadre et en affectation spéciale et radiation des cadres:
Administration centrale (terre) (p. 497).
Armée de terre (active et réserve) (p. 497).
Armée de l'air (réserve) (p. 499).
Chemins de fer de campagne (p. 499).
Corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient (p. 499).
Personnels militaires féminins de l'armée de terre (p. 499).
Poste aux armées (p. 500).
Service de santé (p. 500).
Trésorerie aux armées (p. 500).

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1957 (armées de mer et de l'air, réserve) (p. 486).

Tableau de concours pour la médaille militaire (année 1957) (armée de l'air, réserve) (p. 486).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret du 8 janvier 1958 portant admission à la retraite d'un inspecteur général de l'économie nationale (p. 501).

Décret nº 58-12 du 11 janvier 1958 portant rétablissement de la perception des droits de douane d'importation applicables à certaines tôles dites « magnétiques » (p. 501).

Décret nº 58-13 du 11 janvier 1958 portant suspension provisoire de la perception du droit de douane d'importation sur certains produits (p. 501).

Arrêté du 23 décembre 1957 fixant le taux de la retenue supplémentaire à appliquer à la valeur des tabacs de la récolte 1957 (p. 501).

Arrêté du 31 décembre 1957 portant application des articles 2 et 5 du décret nº 57-1409 du 31 décembre 1957 portant organisation comptable des établissements pénitentiaires (p. 502).

Arrêtés du 6 janvier 1958 portant transfert de crédits et rectificatif (p. 502).

Arrêtés portant remises de débets (p. 502).

Arrêtés portant nomination, titularisation, attribution de fonctions et rectificatif:
Administration centrale des affaires économiques (p. 502).
Direction générale des impôts (p. 503).
Enquêtes économiques (p. 503).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 8 janvier 1958 relatif à l'acceptation d'une donation faite à un lycée (p. 503).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques (p. 503).

Arrêté du 22 novembre 1957 portant attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales (p. 503).

Arrêté portant inscriptions sur la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire principal de l'administration académique (p. 503).

Arrêté portant nominations (administration centrale) (p. 503).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décrets du 5 décembre 1957 portant promotion et nominations dans l'ordre du Mérite touristique (p. 503).

Décret du 8 janvier 1958 portant nomination de membres du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg (p. 503).

Décrets du 8 janvier 1958 portant nominations, radiations des cadres et admissions à la retraite (ponts et chaussées) (p. 503).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décrets du 8 janvier 1958 autorisant les chambres de commerce de Chalon-sur-Saône et de Colmar à contracter des emprunts (p. 504).

Décret du 8 janvier 1958 autorisant les Houillères du bassin de Lorraine à prendre une participation dans le capital de la Société immobilière du bassin lorrain (S. I. B. A. L.) (p. 504).

Arrêtés du 31 décembre 1957 portant transformation du centre national pour la lutte contre le varron en centre technique industriel, dénommé Centre technique du cuir brut, et nomination des membres du conseil d'administration de ce centre (p. 504).

Arrêté conférant l'honorariat (service des instruments de mesure) (p. 505).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 8 janvier 1958 déclarant d'utilité publique les travaux de restauration et de boisement de terrains en montagne à effectuer dans le bassin de la Roya, sur le territoire de la commune de la Brigue (lieudit la Marta) (p. 505).

Arrêté du 12 décembre 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 505).

Arrêté du 30 décembre 1957 complétant l'arrêté du 4 juin 1957 fixant la liste des poissons et crustacés représentés dans les eaux libres du territoire (p. 505).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 17 décembre 1957 portant élévations, promotions et nominations dans les ordres de la France d'outre-mer (p. 505).

Décret du 8 janvier 1958 modifiant la date d'effet de la nomination d'un inspecteur du travail et des lois sociales de la France d'outre-mer (p. 505).

Décret du 8 janvier 1958 portant acceptation de la démission d'un magistrat d'outre-mer (p. 506).

Arrêté du 19 décembre 1957 portant annulation d'attribution de la médaille d'honneur des épidémies (p. 505).

Arrêté du 31 décembre 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 506).

Arrêté portant désignation des membres de la commission de reclassement de la magistrature d'outre-mer (p. 506).

Arrêtés portant mises en position de mission et attribution de rappels d'ancienneté:
Administration générale (p. 506).
Elevage et industries animales (p. 506).
Enseignement et jeunesse (p. 506).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 31 décembre 1957 déclarant d'utilité publique l'expropriation de terrains par la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne (p. 506).

Décret du 8 janvier 1958 conférant l'honorariat (inspection du travail et de la main-d'œuvre) (p. 506).

Arrêtés du 2 janvier 1958 portant approbation des statuts et enregistrement d'unions de caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales (p. 506).

Arrêtés fixant le barème des taux de cotisations d'accidents du travail dans diverses industries (rectificatifs):
Bois (p. 506).
Métallurgie (p. 507).
Pierres et terres à feu (p. 507).
Vêtement (p. 507).

Arrêtés portant nominations et détachement (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 507).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 26 décembre 1957 portant déclaration de perte de la nationalité française (p. 507).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Arrêtés portant mises en disponibilité (services extérieurs) (p. 507).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 22 novembre 1957 portant attribution de la médaille de la France libérée (p. 507).

Naturalisations et réintégrations (rectificatifs) **et retrait de naturalisation** (p. 508).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 508).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 510).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 510).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis de concours pour le recrutement d'agents brevetés stagiaires des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects (p. 510).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance de postes de sous-chef de section administrative des directions départementales de la santé de l'Orne et de la Seine-Maritime (p. 510).

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hospice public départemental de Reignier (Haute-Savoie) (p. 510).

Annonces (p. 511).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion-télévision française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes et aux budgets des établissements nationaux et aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes, ainsi que le cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952, modifié par les arrêtés des 28 septembre 1953 et 2 octobre 1957, portant institution de régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1952, modifié par les arrêtés des 5 janvier 1954, 22 mars, 11 octobre 1955 et 20 février 1957, instituant à la radiodiffusion-télévision française une régie d'avances auprès des services généraux de Paris,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 22 décembre 1952, modifié par les arrêtés des 5 janvier 1954, 22 mars, 11 octobre 1955 et 20 février 1957, est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 9 millions de francs ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1958.

ÉMILE CLAPARÈDE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion-télévision française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes et aux budgets des établissements nationaux et aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes, ainsi que le cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952, modifié par les arrêtés des 28 septembre 1953 et 2 octobre 1957, portant institution de régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française;

Vu l'arrêté du 26 septembre 1953, modifié par les arrêtés des 2 septembre 1954, 22 mars 1955 et 5 novembre 1955, instituant à la radiodiffusion-télévision française une régie d'avances auprès du service exploitation radiodiffusion-télévision,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 26 septembre 1953, modifié par les arrêtés des 2 septembre 1954, 22 mars et 5 novembre 1955, est modifié comme suit:

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 15 millions de francs ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1958.

ÉMILE CLAPARÈDE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion-télévision française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, modifié et complété par le décret n° 53-1371 du 24 décembre 1953, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes et aux budgets des établissements nationaux et aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952, modifié par les arrêtés des 28 septembre 1953 et 2 octobre 1957, portant institution de régie d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française;

Vu l'arrêté du 27 mars 1957 instituant à la radiodiffusion-télévision française, à Tunis, une régie d'avances,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 27 mars 1957 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 28.300.000 F ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1958.

ÉMILE CLAPARÈDE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés du 16 décembre 1957 portant attribution de la médaille pénitentiaire.

Ces textes sont publiés au n° 1 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret n° 58-11 du 8 janvier 1958 modifiant la loi du 12 juillet 1905 concernant la compétence des juges de paix et la réorganisation des justices de paix et le décret du 21 juillet 1927 portant règlement d'administration publique sur l'avancement des magistrats.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 84 de la Constitution;

Vu la loi du 12 juillet 1905 concernant la compétence des juges de paix et la réorganisation des justices de paix, ensemble les textes qui l'ont modifiée;

Vu l'article 38 de la loi de finances du 17 avril 1906;

Vu la loi du 28 avril 1919 relative à l'organisation judiciaire, aux traitements, au recrutement et à l'avancement des magistrats;

Vu la loi n° 54-1308 du 31 décembre 1954 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1955, notamment son article 4;

Vu le décret du 21 juillet 1927 portant règlement d'administration publique sur l'avancement des magistrats, modifié en dernier lieu par le décret n° 55-724 du 27 mai 1955;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret susvisé du 21 juillet 1927 est complété par un alinéa 4 ainsi conçu:

« Dans le décompte des anciennetés prévues à l'alinéa 1er ci-dessus en vue de l'inscription au tableau pour accéder au 3e grade, le temps passé en qualité de juge de paix titulaire est compté pour moitié ».

Art. 2. — Les dispositions de l'alinéa 7 de l'article 25 de la loi précitée du 12 juillet 1905 sont remplacées par les suivantes:

« (Alinéa 7.) — Aucun juge de paix du 2e grade ne peut être inscrit au tableau d'avancement s'il ne compte au moins, au 1er janvier de l'année pour laquelle le tableau est dressé, douze années d'ancienneté, dont au moins huit années au total dans les fonctions de juge de paix ou de magistrat titulaire du 4e grade ».

Art. 3. — L'article 24 *ter* du décret du 21 juillet 1927 est complété par un alinéa final ainsi conçu:

« Les juges de paix en fonctions dans la métropole nommés directement aux fonctions judiciaires en application de l'article 18 (8°, § 2) de la loi du 28 avril 1919, modifié par l'article 8 de la loi du 16 juillet 1930, ainsi que les magistrats nommés juges de paix, sont classés dans les échelons de leur nouveau grade selon les modalités prévues par les deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article 7 du présent décret, modifié par le décret du 27 mai 1955 ».

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-RAYMOND GUYON.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
RAYMOND MARCELLIN.

Décret du 8 janvier 1958 portant mise en disponibilité d'un juge de paix.

Par décret en date du 8 janvier 1958, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, Mme Pailles, suppléant rétribué de juge de paix du cadre métropolitain, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité pour une durée d'une année, à compter du 20 novembre 1957.

Utilisation par des greffiers de certains appareils pour la reproduction des documents judiciaires.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 2 décembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'emploi par les officiers publics et ministériels des procédés de reproduction des actes, notamment son article 5;

Vu les arrêtés des 5 et 30 mars 1955, 11 mai 1955, 29 juin 1955 et 3 octobre 1957 agréant des appareils de reproduction,

Arrête:

Art. 1er. — M. Bousquet, greffier en chef de la cour d'appel de Toulouse, est autorisé à utiliser l'appareil « Regma 434 », fabriqué par la société La Cellophane, pour la reproduction des documents judiciaires.

Art. 2. — M. Chassary, greffier en chef de la cour d'appel d'Aix, et M. Regnard, greffier du tribunal de commerce de la Seine, sont autorisés à utiliser l'appareil « Secretary », fabriqué par la Société Minnesota de France, pour la reproduction des documents judiciaires.

Art. 3. — M. Crambes, greffier en chef du tribunal de première instance de Villefranche-sur-Saône, est autorisé à utiliser l'appareil « Regma 450 », fabriqué par la société La Cellophane, pour la reproduction des documents judiciaires.

Art. 4. — M. Guilbert, greffier en chef du tribunal de première instance de Mortagne, est autorisé à utiliser l'appareil « Regma 413 », fabriqué par la société La Cellophane, pour la reproduction des documents judiciaires.

Art. 5. — M. Tailleur, greffier en chef du tribunal de première instance de Loches, est autorisé à utiliser l'appareil « Castex H. 42 », fabriqué par les Etablissements Castex, pour la reproduction des documents judiciaires.

Art. 6. — Tous les documents remis à MM. Bousquet, Chassary, Regnard, Crambes, Guilbert et Tailleur par des auxiliaires de justice et destinés à être reproduits doivent être établis sur des papiers et suivant un mode de présentation tels qu'ils puissent être copiés en utilisant les appareils dont l'usage est autorisé.

Art. 7. — M. Gony, greffier de la justice de paix de Saint-Paul-Trois-Châteaux, est autorisé à utiliser l'appareil « Multitex standard », fabriqué par les Etablissements Multitex, pour la reproduction des documents judiciaires.

Fait à Paris, le 6 janvier 1958.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:

Le directeur du cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

Personnel des services judiciaires.

Par arrêté du 4 janvier 1958, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1958, pour le grade d'agent de service de 1re catégorie, les agents de service de 2e catégorie dont les noms suivent:

M. Velmander (cour d'appel de Saint-Denis).
M. Barraud (cour d'appel de Lyon).
M. Chappaz (cour d'appel de Chambéry).
M. Silhol (cour d'appel de Montpellier).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 8 janvier 1958 acceptant la démission d'un contrôleur civil de Tunisie.

Par décret en date du 8 janvier 1958, la démission présentée par M. François Lindauer, contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon (indice 340), en Tunisie, est acceptée à compter du 1er novembre 1957.

Régies d'avances.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, complété et modifié par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'État, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 25 octobre 1956, modifié par l'arrêté du 27 août 1957, instituant une régie d'avances auprès de l'ambassade de France au Maroc.

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté du 25 octobre 1956 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art. 1er*. — Il est institué, à titre provisoire, auprès de l'ambassade de France au Maroc, une régie d'avances pour le payement, dans les conditions fixées par les décrets n° 56-1236 du 6 décembre 1956, n° 56-1237 du 6 décembre 1956, n° 57-620 du 21 mai 1957, n° 57-940 du 14 août 1957 et les textes subséquents, des prestations de rapatriement dues, avant leur départ du Maroc, aux fonctionnaires, agents, employés des administrations et services publics chérifiens appelés à quitter le Maroc dans des délais ne permettant pas le recours à la procédure du mandatement préalable.

« *Art. 2*. — Le montant maximum de l'avance pouvant être consentie au régisseur est fixé à 350 millions de francs ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général des affaires marocaines et tunisiennes au ministère des affaires étrangères et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances, des affaires économiques et du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1958.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général des affaires marocaines et tunisiennes,
JEAN BASDEVANT.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le chef de service,
R. VÉRON.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 8 janvier 1958 portant changement de nom de la commune de Gagnac (Lot).

Par décret en date du 8 janvier 1958, la commune de Gagnac (canton de Bretenoux, arrondissement de Figeac, département du Lot) portera désormais le nom de: « Gagnac-sur-Cère ».

Décret du 8 janvier 1958 portant changement de nom de la commune de la Louvière (Aude).

Par décret en date du 8 janvier 1958, la commune de la Louvière (canton de Salles-sur-l'Hers, arrondissement de Carcassonne, département de l'Aude) portera désormais le nom de: « La Louvière-Lauragais ».

Décrets du 8 janvier 1958 portant reconnaissance d'associations déclarées comme établissements d'utilité publique.

Par décret en date du 8 janvier 1958, l'association déclarée dite Fédération nationale des clubs de loisirs Léo-Lagrange, dont le siège est à Paris, a été reconnue comme établissement d'utilité publique.

Par décret en date du 8 janvier 1958, a été reconnue comme établissement d'utilité publique l'association déclarée dite Fédération française des stations uvales, dont le siège est à Paris.

Décret du 8 janvier 1958 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 8 janvier 1958, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Notre Foyer, dont le siège est à Saint-Prix (Seine-et-Oise).

Décret du 8 janvier 1958 portant dissolution d'une association reconnue d'utilité publique et attribution de son actif.

Par décret en date du 8 janvier 1958, a été approuvée la délibération d'assemblée générale de l'association dite Les Amis de la légion étrangère, dont le siège est à Paris, décidant la dissolution de cette œuvre.

Est abrogé le décret du 22 août 1937 qui avait reconnu cette association comme établissement d'utilité publique. Est d'autre part autorisée l'attribution de l'actif de l'œuvre dissoute à l'association, également reconnue d'utilité publique, dite Ligue maritime et d'outre-mer.

Décret du 8 janvier 1958 rapportant le titre d'existence légale d'un établissement congréganiste.

Par décret en date du 8 janvier 1958, sont abrogées les dispositions de l'article 1er du décret du 14 août 1957 autorisant la congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul à fonder un établissement à Valognes (Manche).

Décret du 11 janvier 1958 portant dissolution du conseil municipal de la ville de Romilly-sur-Seine (Aube) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 18, 19, 61 et 68 du code de l'administration communale;

Vu l'article 305 du code électoral;

Considérant que le maire de Romilly-sur-Seine a été révoqué de ses fonctions le 21 novembre 1957 et qu'il y avait lieu de procéder à son remplacement;

Considérant qu'avant de pourvoir à cette vacance il importait, conformément aux termes de l'article 61 du code de l'administration communale, de compléter le conseil municipal;

Considérant que les dispositions de l'article 305 du code électoral ne permettaient pas de satisfaire à cette obligation légale;

Considérant que, nonobstant cette obligation et malgré les réserves expresses de l'autorité supérieure, le conseil municipal de Romilly-sur-Seine, réduit à 15 membres sur les 27 que comporte son effectif normal, s'est réuni le 3 décembre 1957 et a réinvesti dans ses fonctions l'ancien maire révoqué, méconnaissant ainsi le cas d'inéligibilité fixé par l'article 68 du code de l'administration communale.

Considérant qu'une telle décision prise délibérément en violation de la loi n'a eu pour autre but que de tenir en échec une sanction administrative;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Romilly-sur-Seine (Aube) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Ce (André), Montmaur (André), Ramelot (Jean).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Approbation d'une délibération d'un conseil municipal.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 7 janvier 1958, a été approuvée une délibération du conseil municipal d'Orange (Vaucluse) tendant à donner les noms de: « Libération », « Guillaume le Taciturne » et « Louis Batailler » à des lotissements de cette commune.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1957 (armées de mer et de l'air, réserve).

Tableau de concours pour la médaille militaire (année 1957) (armée de l'air, réserve).

Ces textes sont publiés au n° 1 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décrets du 23 décembre 1957 portant concession de la médaille militaire.

ARMEE DE L'AIR

Par décret en date du 23 décembre 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 12 décembre 1957, portant que les concessions de la médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire, les sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée active, désignés ci-après:

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 31 décembre 1957.)

I. — Corps des sous-officiers du personnel navigant.

Pireyre (Jean-Camille, sergent-chef; 12 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dubreuil (Jacques), sergent-chef; 12 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Laget (Jacques-François), sergent-chef; 12 ans de services, 1 campagne, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vignon (Georges-François-Ernest), adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Benoist (Henri-Maurice), adjudant; 12 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Darbousset (Louis-Robert), sergent; 15 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dagniac (Maurice-Jean-René-Régis), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Maccario (Raymond-Joseph-Nonce), adjudant; 11 ans de services, 4 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rama (André-Jean), sergent-chef; 11 ans de services, 4 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Bougerolle (Jean-Léon), adjudant; 11 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Rousselle (Michel-Rémy), adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Trehiou (André-Guillaume-Marie), sergent-chef; 12 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Jacquelin (Guy-Félicien-Albert), sergent-chef; 11 ans de services, 2 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Georges (Maurice-René-Henri), sergent-chef; 12 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vanhamme (Joseph), sergent-chef, 11 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sage (Pierre-Roland-Louis), sergent-chef; 11 ans de services, 2 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lecaille (Michel-Gabriel), sergent; 12 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cultot (Robert-Marie), adjudant; 12 ans de services, 3 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Maillot (René-Joseph-Cyprien), sergent-chef; 12 ans de services, 4 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Viscat (Marcel-Fernand), adjudant; 12 ans de services, 3 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Brandou (Albert-Félix), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Bouras (Florent-Joseph-Antoine), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Garitey (Jack-Claude-Georges), sergent-chef; 12 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Pieurgué (Jean-Joseph-Louis), sergent-chef; 11 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dagain (Roger-Henri-Jean), sergent-chef; 12 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Barre (Gérard-Germain-Auguste), sergent-chef; 11 ans de services, 3 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Vacelet (Gabriel-Joseph), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Audinat (Raphaël-Albert), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Terrade (Jacques-Charles-François), sergent-chef; 11 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Puigsegur (Jacques-Michel-Armand), sergent-chef; 11 ans de services, 3 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Dom (Paul-Gustave), sergent-chef; 11 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Baudelot (Gilbert-André), sergent-chef; 7 ans de services, 3 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Gualini (Jean), sergent-chef; 6 ans de services, 2 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.

Charroin (Joseph-Jean), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bremond (Henri-Auguste), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jeandenand (Michel-Marie-Bernard-Paul), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Douarec (Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Javelier (Roger), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Bernard (Raymond), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pomian (Bertrand-Dominique), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Payen (Georges-Maurice-Charles-Léon-Edouard), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Larzul (Jean-Laurent-Marie-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Malassingne (Gaston), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Denoo (Charles-Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Petot (Lucien-Ulysse-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Brouant (Henri-Gilbert), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Huin (Robert-Franck), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Carrere (Jean-Victor), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Montillaud (Robert), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Darribere (Paul-Alfred), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bertrand (Guy-Félix), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.

Piquemal (Roger), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Girault (Roger-Eugène-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Malingrey (Marcel-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Desprez (Gilbert-Prosper), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Persan (Pierre-Alphonse-Théodore), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Nozies (Marcel-Jean), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Emmanuel (Lucien-Raphaël), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Septier (Charles-Maurice), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Abauzit (Emile-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Dubourg (Jean-Edgard), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Segas (Roger-Jean-Justin), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Campels (Paul-Georges), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Culliere (André-Adonis-Charles), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Villechenoux (Albert), sergent-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Laventure (René-Auguste-Julien), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sabatier (Roger-Clément-Claude), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Dartiailh (Louis-Camille), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Delval (Lucius-Achille-Alfred), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Guimard (Pierre-Léopold-Jules), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Decolle (Henri-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lesage (Achille), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mercurio (Gilbert), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Poizat (Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Corlouer (Georges-Noël), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Piot (Albert-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ben-Haich (Roger-Charles-Pierre), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Rabillon (Roland-Gaston), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Cima (Gaston-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Boissenet (Adolphe-Alexandre), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Barès (François-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Pierre (Roger-Urbain), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
Chauve (Roger-Jean-Henri), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Queyssac (Paul), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Trehiou (Henri-François-Marie), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bergeon (René-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Marionneau (Jean-Roger-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Larroque (François-Louis-Casimir), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Petit (Félix), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Toledo (Jean-Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Quartier (Jacques-Jules-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
André (Alfred), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Kieffer (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Steib (Pierre-Georges-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lafitte (Jean-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Spogliatore (Georges-Julien-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Varaillon (Fernand-Joseph-André), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Jacono (Roger-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de majorations diverses.
Jauras (Louis), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Dujon (René-Roger), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Marre (Roger-René-Raymond), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Lecosse (Raymond-Aristide), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Urbin (Jean-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Gaziello (Jean-Marius-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vinet (Marcel-Max-Louis), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Proy (Hector-Fernand-Flore), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Sivigny (Roger), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Kien (Manuel-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Fayet (Pierre-Alphonse), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lauze (Hubert-Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Reau (Robert-Eugène-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Auvray (Louis-François), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cruette (Robert-Roland), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bouteilles (Irénée-Yves), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Moucadem (Roland), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Roosens (Yves-Jean-Marie), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Fontaine (Paul-Raoul-Jean-Marie), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Paillard (Georges-Albert-Louis), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Parrot (Marcel-Henri-Alphonse), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Dumas (André-Emilien), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ballarini (Danilo), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Rombail (Jean-François-Antoine), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Suder (Henri-Alphonse), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Russier (Fernand-Paul), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Jacquet (Marius), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Andre (Roger-Jules), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Oddon (Roger-Gustave), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Subra (Henri-Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Laborde (Gérard), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Molinier (Pierre-Léon), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Bigueur (Robert), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Olive (Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Domalain (François-Louis-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lopitaux (Raymond-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Fabre (Germain-Armand-Gabriel), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Petitjean (Gilbert-Pierre-Léon), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Glise (Bernard-Georges-Jean-Fortuné), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Kvot (Serge-Jules-Théophile), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Le Pape (Daniel-Marie), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gaudin (Didier-Jérémie-Marie), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Pruchon (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Soulier (Jean), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Grolleau (Guy-Paul-Robert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Bret (René-Claudius-Marcel), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Charlin (Pierre-Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Roy (Michel-Louis-Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Plisson (André-Edouard-Marie), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Meyer (Gilbert-Louis-Alfred), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Vouloir (Jean-Maurice-Robert), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Soulier (Jean-René-Alfred), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Biancheri (Pierre-Jacques-Edmond-Marie), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bardon (Jean-Louis), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Thoury (Aimé-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jouanel (Pierre-Jean-Norbert), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Cholley (Paul-Ernest), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Guyot (Clément-Guy-Charles), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Urbillac (Emile-Gilbert), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rullier (Henri-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lasnier (Jean-Louis), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tattegrain (Pierre-Gaston), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Valade (Etienne), adjudant; 21 ans de services, 4 campagnes.
Bombled (Jean-Joseph-Eloi), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Jannekeyn (Jean-Joseph-Léon), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Langelier (René-Fernand), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Trichero (Henri-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Saqué (Abdon-Paul-Amédée), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Crestel (Eugène-Pierre-Alfred), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Gauthier (Roger-René-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Boursin (Roger-Fernand), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Roy (Paul-Edgard), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Léger (André-François-Lucien-Armand), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
Chevillion (Pierre-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Guilhem (Victor-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chauvin (Jean-Gabriel), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Varlet (Marcel-Julien), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Debat (Jean), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
Haudressy (Jean-Baptiste-François-Augustin), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lupini (Joseph-Marie), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Barbier (Edmond-Jean), sergent-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Choquel (Roger-Eugène-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Legros (Jean-Robert), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Flaud (André-Julien), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Mechin (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bonnichon (Georges-Louis), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Grimaldi (Jean-Victor), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Mathieu (René-Claudius), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
Leonard (Pierre-Gabriel-Denis), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonification pour services aériens commandés.
Boisjoux (Emile-Jean), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Schaller (Henri-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Oudet (René), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Thurel (Laurent-Alphonse-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Panzani (Paul-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Tranchard (Bernard-Lucien-Daniel), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Dindin (Octave-Ernest), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Viennet (André-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Delporte (Jean-Pierre-François-Marie), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Ducruet (Jean-Claudius-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rogier (René-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Musset (Guy-Fernand), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bitaille (Jacques-Antoine), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
Jannès (Jean-Lucien-Germain), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Serre (Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Erler (Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Santiago (Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rivet (Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Bruvier (Denis-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Fournier (Jacques-Guy-André), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
Cailleux (Georges-Louis-Marius), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Pujol (Marcel-Georges), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Dietrich (Jean-Fernand), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Devise (Robert-Gabriel), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Audouin (Marcel-Gilbert-Félix), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Briand (Roger-Edmond-Achille), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Boissard (René), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Feix (Hubert-Jean-Marie-René), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Kubat (Venceslas), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Dufaud (Abel), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Maigne (Maurice), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Schmitt (Jean-Gaston), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 campagne.
Quintanel (Jacques-Fernand-Louis), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Excoffier (Gilbert-Elie-André), sergent-chef; 14 ans de services, 2 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

III. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

Bernardin (Jean-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vapillon (Faustin), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Copreau (Jacques-Raymond), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chapaveyre (Roger-Gaston), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Malnati (Charles), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Brialy (Guy-Bernard), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Moulia-Pelat (Pierre-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Perret (Joseph-Marius), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Marouflet (René-Armand-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Lernon (Serge-Marcel-Paul), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fayoux (Théophile), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Broquet (Marcel-Eugène-Gaston), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Couillard (Raymond-Jean), sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Roux (Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Barré (Charles-Achille-Léon), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Argoud (Jean-Victor-Albert), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Caviglioli (Saturnin), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Lomeret (Maurice-Barthélémy), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Mavro (Marc-Sauveur), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Girerd (Jean-Georges-Aimé), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Chaumeil (Jacques), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Pentori (Antoine-Jean-Baptiste), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Robert (Marcel-Alfred), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Arnaud (André-Paul-René), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Badoc (Jean), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cartier (André-Roger), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Beugnette (Paul-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Giorgi (Michel-Yves-Napoléon), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
Angeli (Paul-Baptiste), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Pinon (Rémy-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vieuille (Yves-Célestin), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Van Rokeghem (Paul-Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Charrier (Charles-Louis-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Roser (Paul-Chrétien), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Fayolle (Jean-Pierre-Clément), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Beauclair (Paul-Jules-Etienne-Eugène), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ettori (Jean-Sanvitus), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Briois (Jacques-Emile-Amédée), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Leroux (Charles-Marie-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rouvière (Raymond-Louis), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tordjman (Isaac), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.
Cisterni (Albert-Elie-Marie-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Sallan (Raymond-André), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Tannier (Jean-Georges-Théophile-Jules), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Royer (André-Eugène), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Faure (Auguste), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Vauchelet (René), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Dalmon (Roger-Paul-Aimé), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lequeux (Pierre-Maurice-Germain), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lallement (Fernand-Albert-Désiré), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cecillon (Georges-André), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Millot (André-Jean), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lacroix (Jean-Marie-Georges), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gillot (Robert-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Brouard (Georges-Marie-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Seraphin (Jean-Gabriel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bossan (Roger-Louis-Camille), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Georges (Jean-Philippe-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gloeckler (Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Lefevre (André-Victor-Jean), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Sage (Georges-Pierre-Paul), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Joyet (Maurice-André), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Ardourel (Henry-Alexandre), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Jacquemin (Roland-Eugène), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Cicchella (Jean-Louis), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Pastor (François-Martin-Jean), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Loy (Pierre-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Richon (Jean-Armand), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Gorsse (André-Henri-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Jannin (Gilbert), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Stadler (Emile-Jean), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Derocq (André-Charles-Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Pillot (Louis-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Venet (Henri-Jean-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rousseaux (Albert-Louis-Constant), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Guyot (Roger-Paul-Marcel), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Lucas (André-Fernand-Robert), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Rousseau (Paul-Armand), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Tizio (Georges-Henri-Marius), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Detouillon (Gilbert-Célestin-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Anatole (Fernand-Germain-Edmond), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.

Costes (André-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

Incerti (René-Yvon-Jules), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.

Verillon (René-Jean-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Rouvière (Louis-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Chevrier (Julien-Paul), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.

Lecointe (René-Jean), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Serry (Prosper-Albert), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

Moustelon (René-Jean), sergent-chef; 11 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gilbert (Francis-André), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Louisy (Marie-Clair-Georges), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Boulay (Georges-Louis), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Buresi (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Pierre (Roger-Antoine-Mathieu), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.

Georget (Jean-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.

Portes-Narrieu (Marcelin-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Bellot (René-Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Landais (Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Boccanfuso (Georges-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.

Couvreur (André-Gaston), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Exbrayat (Victor-Louis), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.

Guidon (Bernard-Delphin), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.

Schnebelen (André-Marie-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Viaud (Joseph-Henri-Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Stefani (Barthélémy), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.

Abonneau (André-Léon), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.

Couder (Louis-Marcel), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.

Geoffroy (Pierre-Albert-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Janot (René), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Vonwihl (Antoine-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.

Ancel (Emile-Joseph-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.

Viel (Julien-Ernest-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Laquille (Robert-Jean), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Luzy (Emile-Eugène-Joseph-Edouard), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Poulain (Victor), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Liamin (Jérémie), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Mauboussin (Gilbert-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Seewagen (Arsène-Robert-Alexandre), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.

Sicard (Yves), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Martin (Jules-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.

Marouani (Aron-Henri), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.

Fernandez (Alain-Jean-André), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.

Maerten (René-Maurice-Justin), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.

Issele (Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.

Marolleau (Roger-Léon), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Gault (René-Armand), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Salvat (Henri-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bordes (Jean), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.

Geoffroy (Louis), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

André (Robert-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.

Gresle (Roger-Narcisse-Vincent), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

De Bernardi (Ours-Paul-Laurent), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Chanel (Claudius-Gabriel), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.

Girard (Henri-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Rouvet (Charles-Antoine), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.

Laffitau-Barrère (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.

Arnould (Maurice-Léon-Louis-Henri), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.

Racinet (Maurice-André-Pierre), sergent-chef; 17 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Doberva (Joseph-Marcel-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.

Serret (François-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Barthelemy (Paul-Constant-Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Simonin (Raymond-Jules), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Gontier (Maurice-Jules), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

Fallot (René-Lucien), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.

Etienne (Pierre-Marius), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

Pochinot (Jacques-Julien), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Pacou (Jean-Louis-Bernard), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Danos (Maurice-Antoine), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Le Calve (Michel-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Maton (Joseph-Honoré), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Lacombe (Robert-Jean-Baptiste-Simon), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Michaut (Paul-Henri-Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Pausset (Paul-Emmanuel), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Anette (Henri-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Dubruel (Jean-Marie-René), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.

Aldebert (Fernand-Norbert), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lebouc (Louis-Eugène-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.

Jeannin (Paul-Luc-Camille), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.

Kergraisse (Pierre-Jean-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bonnerre (Michel-Anatole), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mieliet (Marcel-Hubert), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bayard (Guy-Séraphin-Constant), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.

Adam (Emile-André), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Braun (Yvon-Clément), sergent; 16 ans de services, 8 campagnes.

Vernhes (Henri-Abel-Raymond), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.

Delmotte (Léon-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Barbe (Roger-Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

Dubowski (Robert-Bernard), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Cailloux (Marcel), adjudant-chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Metzger (Alphonse-Louis), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Boudon (Louis-Jean-Baptiste), sergent-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Lacombe (Fernand-Claude), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Heinis (Marcel-Xavier), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lamboray (Robert-Joseph-Ghislain), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chaumont (Marcel-Lucien), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Demarthe (Louis-Elie-Emile), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Fricheteau (Maurice-Robert), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ribourt (Jean-Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lanaz (Roger-Jean-Paul), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Boue (François-Emile), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Aubin (Maurice-Raymond-Jean), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cullet (Jean-Louis-Agile), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Daniel (Jean-Bizien-Marie), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Connan (Louis-Léon-Auguste), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Helson (Marcel-Lucien), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Lambert (Jean-René-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Lebret (Maurice-Jules-Armand), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Heuline (Maurice-André), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Lelong (Léon-Marie-Albert), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Dailly (Roger-Léon), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Poncin (Albert-Désiré-Elie), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
David (André), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Masson (Roger-Albert), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Perrot (Roger), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Fraticelli (Bernard-Dominique), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Laurenson (René-Laurent-Robert), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Briand (Guy-Louis-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Feron (Roger-Georges-Henri), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Coissieu (Alphonse-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Huaulme (André-Henri-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Labadie (Henri-René-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.

IV. — Corps des sous-officiers infirmiers.

Frasse-Sombet (Jean-Louis-Emmanuel), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Beau (Marcel-Marius-Augustin), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Genre (André-Albert-Edouard), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Dupouy (Jacques-Cyprien), sergent-chef; 6 ans de services, 4 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

V. — Corps des sous-officiers de la musique de l'air.

Boureille (Michel-Gaston-Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Lenoir (Abel-Georges-Albin), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Goute (Robert), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Prud'hon (Robert-Alexandre-Alfred), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Merlin (Camille-Jules-Victor-Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Devos (René-Charles-Noël), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.

VI. — Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.

SOUS-OFFICIERS MAROCAINS

El Mouloudi ben Abbou, mle A. 2351/40, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.
Ahmed ben Nasser, mle T. 683/39, sergent; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ali ben Saïd, mle A. 7285/39, sergent; 18 ans de services, 9 campagnes.
Abdelkader ben Ahmed, mle T. 324, sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohamed ben El Arbi, mle S. 3934, sergent; 18 ans de services, 7 campagnes.
Driss ben Hammou, mle S. 3930/38, adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

HOMME DE TROUPE

Thami ben Mohammed, mle A. 1391/40, soldat de 1re classe; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

VII. — Militaires ressortissants des territoires d'outre-mer.

SOUS-OFFICIERS

Oualy Niakaté, mle 43020, adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
N'Diaye Abou, mle 75712, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Pendjitere, mle 4025, soldat de 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
Lama Boré, mle 2372, caporal; 14 ans de services, 12 campagnes.
Ambara Kassogué, mle 80522, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Foromo Togba Blé, mle 2412, caporal; 14 ans de services, 11 campagnes.

Par décret en date du 23 décembre 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, avec traitement, aux militaires n'appartenant pas à l'armée active, désignés ci-après:

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 22 juillet 1952.

RESERVES

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Amara Millimouno, caporal, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28971; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Moussa Modo, 1re classe, classe 1932, recrutement de Kindia, mle 36099; 20 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 30 août 1953.

RESERVES

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Bangali Diaora, sergent-chef, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28928; 23 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Bassana Idiène, caporal-chef, classe 1933, recrutement d'Ouagadougou, mle 3410; 20 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Demba Mara, 2e classe, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28899; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Goni Foroko, sergent-chef, classe 1937, recrutement du Soudan, mle 29844; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* des 28 et 29 septembre 1954.

RESERVES

Génie.

Armagnac (Robert-Jules), 1re classe, classe 1912, recrutement de Pau, mle 11369; 14 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Dégagés de toutes obligations militaires.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Kamara Moussa, caporal, classe 1908, recrutement de Kindia, mle 4353; 25 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 19 juillet 1956.

DÉGAGÉS DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Benguedouar Mebarek ben Allaouich, 1re classe, classe 1919, recrutement de Constantine, mle 19-93-1356 RM-C; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 25 septembre 1956.

DÉGAGÉS DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Colin (Lucien), caporal, classe 1917, recrutement de Thionville, mle 17-573-1521; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Winkel (Paul-Louis), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Auxerre, mle 288; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Train.

Oliveres (Paul-Jacques-Vincent), maréchal des logis, classe 1901, recrutement de Perpignan, mle 311; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Par décret en date du 23 décembre 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, sans traitement, aux militaires n'appartenant pas à l'armée active, désignés ci-après:

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 7 août 1952.

RESERVES

Infanterie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Abou Sylla, 2e classe, classe 1932, recrutement de Kindia, mle 35737; 20 ans de services, 10 campagnes.
Bala Onivogui, 1re classe, classe 1933, recrutement de Kindia, mle 38908; 19 ans de services, 8 campagnes.
Barikire Soumaïla, sergent-chef, classe 1929, recrutement du Niger, mle 7336; 23 ans de services, 8 campagnes.
Boro Issa, caporal, classe 1932, recrutement de la Haute-Volta, mle 75154; 20 ans de services, 11 campagnes.
Daouda Oumarou, caporal, classe 1930, recrutement d'Ouagadougou, mle 63310; 22 ans de services, 10 campagnes.
Karamoko Soumah, 1re classe, classe 1933, recrutement de Kindia, mle 39044; 19 ans de services, 11 campagnes.
Keita Kassoum, caporal, classe 1931, recrutement de Kindia, mle 34179; 21 ans de services, 9 campagnes.
Mamadou Keita, 1re classe, classe 1932, recrutement de Kindia, mle 35741; 20 ans de services, 8 campagnes.
Moriba Koivogui, 2e classe, classe 1931, recrutement de Kindia, mle 33638; 21 ans de services, 12 campagnes.
Soa Pé, 1re classe, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 27157; 22 ans de services, 9 campagnes.
Yamba, caporal, classe 1927, recrutement d'Ouagadougou, mle 45437; 24 ans de services, 9 campagnes.
Zougou Ouédraogo, caporal, classe 1928, recrutement d'Ouagadougou, mle 47101; 24 ans de services, 13 campagnes.

Artillerie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Ama Tagou, 1re classe, classe 1929, recrutement du Niger, mle 6587; 23 ans de services, 7 campagnes.
Diokrate Dibouloni, brigadier, classe 1930, recrutement d'Ouagadougou, mle 63397; 22 ans de services, 12 campagnes.
Fela Touré, maréchal des logis, classe 1933, recrutement de Kindia, mle 38195; 19 ans de services, 11 campagnes.
Nahoue Keula, 1re classe, classe 1930, recrutement d'Ouagadougou, mle 62179; 22 ans de services, 12 campagnes.
Niokele Sou, maréchal des logis, classe 1930, recrutement d'Ouagadougou, mle 63399; 22 ans de services, 10 campagnes.
Palenfo Danière, maréchal des logis, classe 1929, recrutement d'Ouagadougou, mle 56928; 23 ans de services, 10 campagnes.
Sako Bakary, 1re classe, classe 1931, recrutement de Kindia, mle 32418; 21 ans de services, 12 campagnes.
Sidiple Kambire, 1re classe, classe 1929, recrutement d'Ouagadougou, mle 56967; 23 ans de services, 11 campagnes.
Sofinate Palé, 1re classe, classe 1932, recrutement d'Ouagadougou, mle 75312; 20 ans de services, 9 campagnes.
Tiako Kaboé, 1re classe, classe 1930, recrutement d'Ouagadougou, mle 62486; 22 ans de services, 11 campagnes.
Tialete Dâ, 1re classe, classe 1930, recrutement d'Ouagadougou, mle 63377; 22 ans de services, 10 campagnes.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* des 30 août et 1er septembre 1953.

RESERVES

Infanterie.

Lemita Ali ben Saâdi, sergent-chef, classe 1934, recrutement de Constantine, mle 34-93-160/LMC; 23 ans de services, 6 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Abou Bangoura, 2e classe, classe 1934, recrutement africain Sénégal-Mauritanie, mle 35178; 19 ans de services, 12 campagnes.
Bah Ibrahima Tely, adjudant, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 41593; 19 ans de services, 10 campagnes.
Bandiou Ouliano, caporal, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23979; 24 ans de services, 9 campagnes.
Bangali Sano, caporal, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28908; 23 ans de services, 12 campagnes.
Camara Soulemani, 2e classe, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23466; 24 ans de services, 11 campagnes.
Faka Traoré, 1re classe, classe 1932, recrutement de Kindia, mle 35676; 21 ans de services, 9 campagnes.
Fa Souma Kondé, 2e classe, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23968; 24 ans de services, 7 campagnes.
Keita Diouma, sergent-chef, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 42875; 19 ans de services, 9 campagnes.
Keleona Ouliano, sergent, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23920; 24 ans de services, 10 campagnes.
Kéoule Camara, sergent, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 41256; 19 ans de services, 8 campagnes.
Kondé Sémo, 1re classe, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19106; 25 ans de services, 9 campagnes.
Lancine Mara, caporal, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 42198; 19 ans de services, 10 campagnes.

Mamadi Kondé, sergent-chef, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23963; 24 ans de services, 6 campagnes.
Massabori Kamara, sergent, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19125; 25 ans de services, 10 campagnes.
Mori Camara, 1re classe, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 40961; 20 ans de services, 12 campagnes.
Sabono Ouendeno, 1re classe, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 42184; 19 ans de services, 7 campagnes.
Sa Pimpi Kondé, 1re classe, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23984; 24 ans de services, 10 campagnes.
Sana Benemou, 1re classe, classe 1927, recrutement de Kindia, mle 19106; 25 ans de services, 9 campagnes.
Sayoule Komano, sergent-chef, classe 1934,recrutement de Kindia, mle 42368; 19 ans de services, 9 campagnes.
Souba Kamara, sergent, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 24405; 24 ans de services, 11 campagnes.
Tamba Kamara, sergent-chef, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28939; 23 ans de services, 8 campagnes.
Tamba Ouamou, adjudant, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23887; 24 ans de services, 10 campagnes.
Terna Sano, 1re classe, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28913; 23 ans de services, 9 campagnes.
Toloa Paré, 1re classe, classe 1932, recrutement d'Ouagadougou, mle 75121; 21 ans de services, 9 campagnes.
Yero Diouldé, 1re classe, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 41442; 19 ans de services, 9 campagnes.
Hamma, sergent-chef, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3232; 20 ans de services, 10 campagnes.
Gaouri, sergent, classe 1933, recrutement du Niger, mle 3520; 20 ans de services, 6 campagnes.

Artillerie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Monga Zougoula, brigadier, classe 1934, recrutement d'Ougadougou, mle 84436; 19 ans de services, 12 campagnes.

DÉGAGÉS DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Kanteró Boro, sergent, classe 1927, recrutement d'Ouagadougou, mle 38730; 25 ans de services, 6 campagnes.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* des 28 et 29 septembre 1954.

RESERVES

Génie

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Nangaza Kôné, sergent-chef, classe 1935, recrutement du Soudan, mle 16911; 22 ans de services, 10 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Ali Kondiano, sergent, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19383; 26 ans de services, 6 campagnes.
Diarango Camara, caporal, classe 1935, recrutement de Kindia, mle 45511; 10 ans de services, 10 campagnes.
Kamara Bakary, sergent, classe 1933, recrutement de Kiandia, mle 39095; 21 ans de services 11 campagnes.
Kondé Momoudou, sergent, classe 1935, recrutement de Kindia, mle 45317; 19 ans de services, 9 campagnes.
Camara Sadiou, caporal-chef, classe 1932, recrutement du Sénégal, mle 28992; 25 ans de services, 8 campagnes.

Artillerie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Tampelego Some, maréchal des logis, classe 1929, recrutement d'Ouagadougou, mle 56936; 25 ans de services, 10 campagnes.

CADRE DES COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES DE L'INTENDANCE COLONIALE

François (Georges-Louis-Fortuné-Joseph), adjudant, classe 1932, recrutement de Rufisque, mle LM 636 B; 22 ans de services, 6 campagnes.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Agoulé Niali, sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Abidjan, mle 42074; 25 ans de services, 7 campagnes.
Andji Aouo, 1re classe, classe 1932, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 65369; 20 ans de services, 10 campagnes.
Dréi Oué, sergent, classe 1929, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 43092; 25 ans de services, 7 campagnes.
Ponti, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 58033; 20 ans de services, 6 campagnes.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 5 janvier 1956.

RESERVES

Infanterie.

Simonet (Lucien-Antoine), sergent-chef, classe 1928, recrutement de Bourgoin, mle 700; 25 ans de services, 3 campagnes.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 9 juillet 1956.

RESERVES

Infanterie.

Heddal Amar, 2e classe, classe 1935, recrutement d'Oran, mle 35-921-1444; 20 ans de services, 7 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

Mezouar Mebareck ben Toumi, brigadier-chef, classe 1931, recrutement de Constantine, mle 31-93-27 LM-S; 24 ans de services, 6 campagnes.

DÉGAGÉS DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Djedouane Mouloud ben Dachman, 2e classe, classe 1931, recrutement de Constantine, mle 31-93-104/LM-C; 22 ans de services, 6 campagnes.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 25 septembre 1956.

DÉGAGÉS DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Bernimoulin (Léon-Joseph-Ghislain), adjudant, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 160 LM; 15 ans de services, 13 campagnes.

Décret du 23 décembre 1957 annulant les dispositions de précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 23 décembre 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 3 décembre 1957 portant que les annulations de concessions de médailles militaires du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont annulées comme faisant double emploi les concessions de médaille militaire concernant les personnels désignés ci-après:

Décret du 7 juillet 1933 (*Journal officiel* du 7 septembre 1933).

Franceschini (Joseph), soldat, recrutement de Tunis. Déjà décoré par décret du 12 avril 1933.

Décret du 23 mars 1934 (*Journal officiel* du 6 avril 1934).

Domont (Eugène-Edmond), soldat, 289e régiment d'artillerie. Déjà décoré par arrêté du 28 novembre 1916.

Décret du 17 juillet 1934 (*Journal officiel* du 3 octobre 1934).

Ballot (Pierre), caporal, 31e régiment d'infanterie. Déjà décoré par décret du 9 janvier 1927.

Décret du 31 décembre 1936 (*Journal officiel* du 28 janvier 1937).

Exposito (Francisco), 1re classe, 41e régiment du génie. Déjà décoré par décret du 12 mars 1928.

Décret du 26 octobre 1937 (*Journal officiel* du 7 novembre 1937).

Sadi Abdallah, brigadier, section spéciale du recrutement de Constantine. Déjà décoré par décret du 26 octobre 1937 au titre du C. M. T. n° 3.

Décret du 31 décembre 1937 (*Journal officiel* du 28 janvier 1938).

Boudalia Djilali ould Abdelkader, 1re classe, section spéciale du recrutement d'Oran. Déjà décoré par décret du 20 octobre 1934.

Décret du 28 octobre 1938 (*Journal officiel* du 6 novembre 1938).

Salmon (Joseph-Eugène-Jean-Marie), sergent-chef, 21e régiment d'infanterie. Déjà décoré par décret du 31 octobre 1937.

Décret du 18 avril 1950 (*Journal officiel* du 22 avril 1950).

Appere (François-Marie), adjudant-chef, infanterie coloniale, mle 3776. Déjà décoré par décret du 3 décembre 1949.
Chatellenaz (André-Louis), maréchal des logis chef, A. B. C., mle 5342. Déjà décoré par arrêté du 25 octobre 1941.
Delplace (Marcel), sergent-chef, infanterie, mle 2832. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948.
Dioulde, 1re classe, infanterie coloniale, mle 10819. Déjà décoré par arrêté du 25 octobre 1941.
Dubois (Raymond-Emile), adjudant, infanterie, mle 559. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946.
Duhamel (Gilbert), sergent, génie, mle 21425. Déjà décoré par décret du 4 mars 1948.
Zerjov (François), sergent-chef, infanterie, mle R. 1108. Déjà décoré par arrêté du 7 octobre 1940.
Tierno, caporal, infanterie coloniale, mle 6512. Déjà décoré par arrêté du 25 octobre 1941.

Décret du 26 décembre 1950 (*Journal officiel* du 29 décembre 1950).

Bare (Guilavogui), sergent-chef, infanterie coloniale, mle 10199. Déjà décoré par arrêté du 3 octobre 1941.
Dian Sangaré, sergent-chef, infanterie coloniale, mle 10547. Déjà décoré par arrêté du 25 octobre 1941.

Décret du 12 avril 1951 (*Journal officiel* du 17 avril 1951).

Abdallah ben Amar, 1re classe, infanterie, mle A 222/29. Déjà décoré par décret du 18 avril 1950.
Ben Halima Ould Kouider, 2e classe, A. B. C., mle 809. Déjà décoré par arrêté du 31 décembre 1941.
Donois (Georges-Alphonse), adjudant chef, artillerie, mle 904. Déjà décoré par décret du 9 juillet 1951.
Fanda Kondé, adjudant, infanterie coloniale, mle 6361. Déjà décoré par arrêté du 30 décembre 1939.
Garanké Diallo, sergent-chef, infanterie coloniale, mle 10850. Déjà décoré par arrêté du 25 octobre 1941.
Mony (Charlemagne-Laugin-Georges), 1re classe, infanterie coloniale, mle 624. Déjà décoré par arrêté du 3 octobre 1941.
Noaga Ouédraogo, sergent-chef, infanterie coloniale, mle 15053. Déjà décoré par arrêté du 7 octobre 1940.
Samba Gagny, 1re classe, infanterie coloniale, mle 22779. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946.
Sonry Tiémoko, sergent-chef, infanterie coloniale, mle 43855. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946.
Susini (Jean), caporal, infanterie, mle 1072. Déjà décoré par décret du 26 décembre 1950.
Salah ben Lhassen, adjudant, A. B. C., mle M. 293/27. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945.

Décret du 5 novembre 1951 (*Journal officiel* des 6, 7 et 8 novembre 1951).

Komony, 1re classe, infanterie coloniale, mle 2093. Déjà décoré par arrêté du 30 décembre 1939.
Pakirage, caporal, infanterie coloniale, mle 63559. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948.
Samba Condé, 1re classe, artillerie coloniale, mle 32851. Déjà décoré par décret du 19 novembre 1945.
Theillay (René), caporal, infanterie, mle 2084. Déjà décoré par décret du 12 avril 1951.
Thieme (Gottfried-Richard), 2e classe, infanterie, mle 80 LM. Déjà décoré par décret du 27 février 1950.

Décret du 19 décembre 1951 (*Journal officiel* du 22 décembre 1951).

Nadjiassoum, sergent, infanterie coloniale, mle 788. Déjà décoré par arrêté du 7 octobre 1940.
Tamba Kamano, adjudant, infanterie coloniale, mle 5534. Déjà décoré par arrêté du 3 octobre 1941.
Miaba, sergent-chef, infanterie coloniale, mle 1314 R. Déjà décoré par décret du 1er juillet 1943.
Nianha, caporal, infanterie coloniale, mle 4002. Déjà décoré par décret du 22 juin 1939.

Décret du 16 mai 1952 (*Journal officiel* des 23 et 25 mai 1952).

Balitrand (Maurice-Elie-Clément), adjudant, infanterie, mle 567. Déjà décoré par décret du 4 novembre 1948.
Dacquin (Henri-Albert-Clément), 2e classe, infanterie, mle 885. Déjà décoré par décret du 12 décembre 1952.
Luong Tuan Rinh, adjudant, artillerie coloniale, mle 7650. Déjà décoré par décret du 20 décembre 1935.
Mansour ben Mohamed, 2e classe, A. B. C., mle D. 329. Déjà décoré par décret du 1er juin 1939.
N'Guero, 1re classe, infanterie coloniale, mle TD/OC 1639. Déjà décoré par arrêté du 7 octobre 1940.
Tiekoura Sidibé, 1re classe, infanterie coloniale, mle 67222. Déjà décoré par décret du 26 décembre 1950.
Tindaogo Tiedebreogo, 1re classe, infanterie coloniale, mle 13839. Déjà décoré par arrêté du 7 octobre 1940.

Décret du 9 août 1952 (*Journal officiel* des 18 et 19 août 1952).

Abdelkader ben Abdesselem, 2e classe, A. B. C., mle 7382. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946.
Djangtan, sergent, infanterie coloniale, mle 933. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946.
Djigui Keita, 1re classe, artillerie coloniale, mle 32491. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946.
Fakeli Mara, caporal, infanterie coloniale, mle 3765. Déjà décoré par décret du 22 juin 1939.

Décret du 22 décembre 1952 (*Journal officiel* du 31 décembre 1952).

Frebo Téléouni, caporal, infanterie coloniale, mle 6329. Déjà décoré par arrêté du 30 décembre 1939.

Décret du 17 février 1955 (*Journal officiel* du 21 février 1953).

Sarrailh (Georges-Martin), adjudant, infanterie coloniale, mle 122. Déjà décoré par décret du 4 novembre 1948.
Toum Mohammed, maréchal des logis chef, train, mle 916. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948.

Décret du 20 mai 1953 (*Journal officiel* du 2 juin 1953).

Ahmed ben Bakay, 1re classe, infanterie, mle L M 2136. Déjà décoré par décret du 3 juin 1936.
Ghalem Benattia ould Ahmed, caporal, infanterie, mle 6037. Déjà décoré par arrêté du 30 décembre 1939.
Mazari Mohamed, 1re classe, infanterie, mle L M 1084. Déjà décoré par décret du 2 juillet 1936.
Messaoud Benaïchouche, 1re classe, infanterie, mle L M 108. Déjà décoré par décret du 16 mai 1952.
Morin (Robert-André-Félix), adjudant-chef, artillerie coloniale, mle 743. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946.
Rainimavo, brigadier, artillerie coloniale, mle 7011. Déjà décoré par arrêté du 12 septembre 1942.
Selmi Hamidat, caporal, infanterie, mle 10473. Déjà décoré par arrêté du 16 mars 1940.
Pereney (Ferdinand), adjudant, infanterie coloniale, mle 546. Décoré sans traitement. Décoré avec traitement par décret du 12 octobre 1953.
Tayeb ben Attia, brigadier, A. B. C., mle 0566. Déjà décoré par arrêté du 18 novembre 1940.
Zabache Mokhtar ben Mohamed, sergent, infanterie, mle 854 L M/S. Déjà décoré par décret du 2 juillet 1936.

Décret du 24 décembre 1953 (*Journal officiel* du 30 décembre 1953).

Benaïcha Mohammed, caporal, infanterie, mle A M 750. Déjà décoré par décret du 28 octobre 1938.
Tiebelé Diarra, maréchal des logis chef, artillerie coloniale, mle 92967. Déjà décoré par décret du 11 juillet 1947.
Tinkou Dougou Tapsoba, 1re classe, infanterie coloniale, mle 71820. Déjà décoré par décret du 8 novembre 1948.

Décret du 22 mars 1954 (*Journal officiel* du 28 mars 1954).

Naknoka Tata, sergent-chef, infanterie coloniale, mle 9892. Déjà décoré par décret du 11 juillet 1947.
Tamba Kondé, caporal-chef, infanterie coloniale, mle 38860. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948.

Décret du 6 mai 1954 (*Journal officiel* des 7 et 8 mai 1954).

Ahmed ben Mohamed, 1re classe, infanterie, mle A. 1097. Déjà décoré par décret du 12 décembre 1952.
Mohamed ben Saïd, sergent, infanterie, mle LM 3193. Déjà décoré par décret du 28 octobre 1938.

Décret du 2 décembre 1954 (*Journal officiel* du 10 décembre 1954).

Baghdad ben Belfedel, maréchal des logis, A. B. C., mle 01357. Déjà décoré par décret du 20 mai 1953.

Décret du 25 mars 1955 (*Journal officiel* du 7 avril 1955).

Abrous Ahmed, 1re classe, infanterie, mle 984. Déjà décoré par décret du 1 novembre 1948.

Décret du 3 juin 1955 (*Journal officiel* du 9 juin 1955).

Slimani Mohamed Larbi, sergent, infanterie, mle 916 x L. M. Déjà décoré par décret du 15 décembre 1953.

Décret du 1er décembre 1955 (*Journal officiel* du 8 décembre 1955).

Allenso Tamboura, caporal, infanterie coloniale, mle 93355. Déjà décoré par décret du 11 juillet 1947.

Saleye, 1re classe, artillerie coloniale, mle 298. Déjà décoré par décret du 16 mai 1952.

Tanenga, sergent, infanterie coloniale, mle T D 1955. Déjà décoré par décret du 1er janvier 1943.

Tine, brigadier, artillerie coloniale, mle 297. Déjà décoré par décret du 16 mai 1953.

Décret du 14 mai 1956 (*Journal officiel* des 10 et 11 juin 1956.)

Bacon (Clément-Gabriel-Paul), adjudant, goums marocains, mle: n° 31.071.691. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948.

Casanova (François-Louis), 1re classe, infanterie, mle 28.921.2763. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948.

Combes (Alexis-Alphonse-Marie), sergent-chef, infanterie, mle 388. Déjà décoré par décret du 21 décembre 1954.

Dubernet (Lucien-Roger), caporal, infanterie, mle 38.331.707. Déjà décoré par décret du 12 décembre 1952.

Flores (Antoine-Edouard), adjudant, train, mle 31.921.1796. Déjà décoré par décret du 12 octobre 1953.

Maget (Désiré-Charles), adjudant, infanterie, mle 1592. Déjà décoré par décret du 20 mai 1953.

Trilles (Isidore-François-Marie), adjudant A. B. C., mle 31.661.18. Déjà décoré par décret du 15 octobre 1954.

Décret du 30 avril 1956 (*Journal officiel* du 23 mai 1956.)

Allal ben El Biad, moqquadem, goums marocains, mle S. 121. Déjà décoré par décret du 12 décembre 1952.

Ammar ben Mohamed ben Naghazi, caporal, infanterie, mle 30.96 E.-11513. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946.

Djadel Rabah, caporal-chef, infanterie, mle L. M. 404. Déjà décoré par décret du 9 juillet 1951.

Nadjalbe, caporal, infanterie coloniale, mle 3069. Déjà décoré par décret du 1er juillet 1943.

Sakoni, 1re classe, infanterie coloniale, mle 36571. Déjà décoré par décret du 11 juillet 1947.

Sakony, caporal-chef, infanterie coloniale, mle 39187. Déjà décoré par décret du 11 juillet 1947.

Sellem ben Mahdi, 1re classe, infanterie, mle G. 4368. Déjà décoré par décret du 16 mai 1952.

Sourou, sergent, infanterie coloniale, mle 37056. Déjà décoré par décret du 6 décembre 1948.

Décret du 30 décembre 1957 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

ARMÉE DE L'AIR

Par décret en date du 30 décembre 1957, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient):

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1951.)

M. Ferando (Henri), lieutenant.

Cette promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme, mais elle annule la citation accordée pour les mêmes faits.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 décembre 1957: page 11206, 2e colonne, au lieu de: « Toussaint (Albertine), femme Chatrix, ex-sergent, 27e train des équipages, classe 1927, mle 90, recrutement Alger », lire: « Chatrix (Albertine), femme Toussaint, ex-sergent au 25e bataillon médical, classe 1927, mle 90, recrutement Alger ».

Décret du 8 janvier 1958 portant nominations dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décret en date du 8 janvier 1958, sont nommés dans le corps d'ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, spécialité « Travaux maritimes », au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe:

(3e tour concours.) M. Don (André) (emploi vacant).

(1e tour choix: 2e liste.) M. Besset (Albert), technicien chef d'études et de fabrications du port de Toulon (emploi vacant).

(5e tour concours.) M. Pribat (Jean), technicien d'études et de fabrications du port de Toulon (emploi vacant).

(6e tour concours.) M. Zammit (Roland), technicien d'études et de fabrications du port de Toulon (emploi vacant).

(1er tour choix: 1re liste.) M. Cotton (Robert), technicien chef d'études et de fabrications du port de Toulon (emploi vacant).

Le présent décret aura effet du 1er janvier 1958.

Régies d'avances.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu l'arrêté interministériel du 10 mai 1955 portant réorganisation des régies d'avances et suppression des régies de recettes des secteurs sociaux du service de l'action sociale des forces armées, modifié par les arrêtés des 3 janvier 1956, 23 juin 1956 et 18 mars 1957;

Vu l'arrêté du 18 juin 1955 portant constitution de régies d'avances auprès des secteurs sociaux du service de l'action sociale des forces armées,

Arrête:

Art. 1er. — Les régies d'avances des secteurs sociaux ci-après sont supprimées à compter du 1er janvier 1958:

Secteur social de Nantes.
Secteur social de Tours.
Secteur social de Limoges.
Secteur social d'Albi.
Secteur social de Perpignan.
Secteur social de Pau.
Secteur social de Nancy.
Secteur social de Strasbourg.
Secteur social de Châlons-sur-Marne.
Secteur social de Nevers.
Secteur social de Besançon.
Secteur social de Clermont-Ferrand.
Secteur social de Grenoble.
Secteur social de Montpellier.

Art. 2. — Le directeur de la comptabilité générale (marine) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GUILLAUME WIDMER.

Homologation de grades au titre des forces françaises combattantes.

Par arrêté du 23 décembre 1957:

Sont homologués, à titre posthume, les personnels ci-après des forces françaises combattantes:

A. — AVEC LE GRADE DE LIEUTENANT

Réseau « Bourgogne ».

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

Maroger (Pierre), né le 6 janvier 1924.

B. — AVEC LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

Réseau « Action R. 6 (S. A. P.) ».

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Roche (Marcel), né le 14 janvier 1921.

Réseau « Buckmaster Jean-Marie ».

(Pour prendre rang du 5 février 1944.)

Guerrin (Pierre), né le 19 juillet 1896.

(Pour prendre rang du 20 octobre 1943.)

Manuel (Albert), né le 19 juillet 1900.

Réseau « Jacques O. S. S. ».

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Ciliberti (Louis), né le 25 juillet 1914.

Réseau « Mithridate ».

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

Iorand (Pierre), né le 10 mai 1924.

Sont homologués, à titre fictif, les personnels ci-après des forces françaises combattantes justiciables de la législation des pensions en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945:

A. — AVEC LE GRADE DE CAPITAINE

Réseau « Alliance ».

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)

Farge (Gilbert), né le 27 janvier 1915.

Réseau « Manipule ».

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)

Couineau (Andrée), née le 4 octobre 1915.

Réseau « S. R. Kléber (Bruno) ».

(Pour prendre rang du 20 août 1940.)

Chatel (Marie), née le 23 septembre 1915.

Réseau « S. R. Kléber (Marco) ».

(Pour prendre rang du 21 septembre 1943.)

Handrich (Emmanuel), né le 23 septembre 1892.

Réseau « S. S. M.-F. T. R. ».

(Pour prendre rang du 25 juillet 1940.)

Garnier (Louis), né le 7 février 1899.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)

Chenevier (Charles), né le 2 novembre 1901.

(Pour prendre rang du 27 novembre 1942.)

Thenoz (Lucien), né le 1er janvier 1891.

B. — AVEC LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

Réseau « Action R. M. ».

(Pour prendre rang du 11 novembre 1943.)

Désert (Berthe), née le 17 février 1897.

Réseau « Alliance ».

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)

Guguen (Edmond), né le 4 janvier 1912.

Réseau « Buckmaster Jean-Marie ».

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)

Guénin (Robert), né le 29 janvier 1922.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Martin (Guy), né le 22 juin 1920.

Réseau « Buckmaster Tiburce ».

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Dubois (Fernande), née le 29 juin 1905.

Réseau « C. D. L. L. ».

(Pour prendre rang du 24 janvier 1944.)

Anchordoquy (Renée), née le 9 septembre 1921.

Réseau « Famille Martin ».

(Pour prendre rang du 2 février 1942.)

Salmon (Alice), née le 3 avril 1915.

Réseau « F. 2 ».

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)

Baudet (Aurélie), née le 30 juin 1911.

Réseau « Hector ».

(Pour prendre rang du 9 octobre 1941.)

Gallarotti (Pierre), né le 3 août 1900.
Lempereur (Marcel), né le 27 septembre 1899.

Réseau « Jade Amicol ».

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)

Favrichon (Marc), né le 31 mars 1905.

Réseau « Pernod ».

(Pour prendre rang du 30 mai 1944.)

Duteich (Marcellin), né le 10 avril 1898.

Réseau « S. R. Kleber (Lorraine) ».

(Pour prendre rang du 20 décembre 1940.)

Hoerdt (Charles), né le 19 mars 1920.

Réseau « S. R. Kléber (Poste 2) ».

(Pour prendre rang du 25 juillet 1942.)

Cerneau (Denise), née le 3 décembre 1905.
Toulet (Jacques), né le 30 septembre 1920.

(Pour prendre rang du 5 février 1943.)

Coute (Elise), née le 29 avril 1902.

Réseau « S. S. M.-F. T. R. ».

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)

Binet (Marcel), né le 20 août 1912.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)

Knall-Demars (Jehan), né le 28 septembre 1907.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)

Knall-Demars (Alain), né le 22 avril 1911.

(Pour prendre rang du 27 novembre 1942.)

Roger (Marie-Thérèse), née le 7 mars 1911.
Vidal (Roger), né le 2 décembre 1908.

Réseau « Tartane-Masséna ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

Pasqua (Philippe), né le 15 décembre 1906.

(Pour prendre rang du 11 mars 1944.)

Viard (Paul), né le 27 octobre 1907.

Par arrêté du 27 décembre 1957:

Sont homologués, à titre posthume, les personnels ci-après des forces françaises combattantes:

A. — AVEC LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

Réseau « Buckmaster Denis-Aristide ».

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

Gensel (Henri), né le 29 mai 1874.
Gensel (Joséphine), née le 19 mars 1893.

Réseau « S. S. M. F. - T. R. ».

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

Marx (Fred), né le 25 août 1913.

Sont homologués, à titre fictif, les personnels ci-après des forces françaises combattantes justiciables de la législation des pensions en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945:

A. — AVEC LE GRADE DE LIEUTENANT

Réseau « Buckmaster Athos ».

(Pour prendre rang du 8 octobre 1943.)

Delahaye (André), né le 21 février 1893.

B. — AVEC LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

Réseau « Action R. 3 ».

(Pour prendre rang du 26 juin 1944.)

Laporte (Jean), né le 12 juin 1911.

Réseau « Ajax ».

(Pour prendre rang du 1er août 1913.)

Danesi (Charles), né le 30 juin 1910.

Réseau « Alliance ».

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)

Kauffmann (Marie-Thérèse), née le 20 novembre 1895.

Réseau « Buckmaster Hercule ».

(Pour prendre rang du 25 novembre 1943.)

Beon (Yves), né le 3 janvier 1925.

Réseau « Overcloud ».

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)

Dorleans (Gilbert), né le 23 novembre 1922.

Réseau « Pat O' Leary ».

(Pour prendre rang du 9 novembre 1943.)

Phillips (Marie-Thérèse), née le 6 août 1905.

Réseau « S. R. Kléber (Poste 2) ».

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)

Collin (Yves), né le 3 février 1921.

Réseau « S. R. Kléber (Uranus) ».

(Pour prendre rang du 22 mars 1941.)

Petit (Yvonne), née le 15 novembre 1903.

Modification d'arrêtés antérieurs portant homologation au titre des forces françaises combattantes.

Par arrêté du 23 décembre 1957, les arrêtés ci-après, portant homologation de grade fictif au titre « Disparus, posthumes, pensionnables » des forces françaises combattantes, sont modifiés comme suit:

Arrêté du 14 novembre 1946 (Journal officiel du 25 novembre 1946).

a) Au lieu de: « Catégorie: posthume; réseau S. R. Kléber; grade: sous-lieutenant; rang du 1er février 1943, Averlon (Jean) », lire: « Catégorie: posthume; réseau S. R. Kléber (poste 2); grade: sous-lieutenant; rang du 6 février 1943, Averlon (Jean), né le 11 octobre 1885 ».

b) Au lieu de: « Catégorie: posthume; réseau S. R. Kléber; grade: lieutenant; rang du 1er juin 1944, Voegtli (Louis) », lire: « Catégorie: posthume; réseau S. R. Kléber (Uranus Alsace); grade: lieutenant; rang du 1er février 1941, Voegtli (Louis), né le 30 décembre 1896 ».

Arrêté du 20 mars 1947 (Journal officiel du 29 avril 1947).

Au lieu de: « Catégorie: posthume; réseau Alliance; grade: sous-lieutenant; rang du 1er octobre 1943, Andreu (Louise) », lire: « Catégorie: posthume; réseau Alliance; grade: sous-lieutenant; rang du 1er janvier 1943, Andreu-Agulans (Louise), née le 9 juin 1892 ».

Arrêté du 24 mai 1947 (Journal officiel du 7 juin 1947).

Au lieu de: « Catégorie: posthume; réseau Albin; grade: sous-lieutenant; rang du 1er juin 1944, Albert (André-Camille) », lire: « Catégorie: posthume; réseau Buckmaster Albin; grade: sous-lieutenant; rang du 9 août 1944, Albert (André), né le 25 juin 1912 ».

Arrêté du 21 octobre 1947 (Journal officiel du 12 novembre 1947).

Au lieu de: « Catégorie: posthume; réseau Jean-Marie; grade: sous-lieutenant; rang du 1er juin 1944, Margulies (Jacques) », lire: « Catégorie: posthume; réseau Buckmaster Jean-Marie; grade: sous-lieutenant; rang du 1er octobre 1943, Margulies (Jacques), né le 15 juillet 1923 ».

Arrêté du 25 octobre 1947 (Journal officiel du 1er novembre 1947).

a) Au lieu de: « Catégorie: posthume; réseau Saint-Jacques; grade: sous-lieutenant; rang du 1er juin 1944, Choquet (André), né le 1er mars 1913 », lire: « Catégorie: posthume; réseau Saint-Jacques; grade: sous-lieutenant; rang du 18 juin 1944, Choquet (André), né le 1er mars 1913 ».

b) Au lieu de: « Catégorie: posthume; réseau Super Nap; grade: sous-lieutenant; rang du 1er juin 1944, Gasnier (Lucien), né le 22 août 1914 », lire: « Catégorie: posthume; réseau Super Nap; grade: sous-lieutenant; rang du 1er décembre 1942, Gasnier (Lucien), né le 22 août 1914 ».

Arrêté du 26 août 1948 (Journal officiel du 4 septembre 1948).

Au lieu de: « Catégorie: posthume; réseau F. 2; grade: sous-lieutenant; rang du 1er juin 1944, Bruschini (Jacques), né le 23 janvier 1913 », lire: « Catégorie: posthume; réseau F. 2; grade: sous-lieutenant; rang du 1er janvier 1943, Bruschini (Jacques), né le 23 janvier 1913 ».

Arrêté du 15 mars 1957 (Journal officiel du 1er février 1957).

Au lieu de: « Catégorie: posthume; réseau Pat O'Leary; grade: sous-lieutenant; rang du 29 mars 1944, Gaillard (Antoine), né le 7 avril 1902 », lire: « Catégorie: posthume; réseau Pat O'Leary; grade: sous-lieutenant; rang du 29 mars 1944, Gaillard (Antoine), né le 7 août 1902 ».

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Vu le décret du 11 novembre 1957 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre):

Conseiller technique.

M. Jacques Germain), ingénieur à Electricité de France.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 11 novembre 1957.

Fait à Paris, le 4 décembre 1957.

PIERRE MÉTAYER.

Administration centrale (terre).

Par arrêté du 3 décembre 1957, M. Chatorrier (Daniel), adjoint administratif, chef de groupe de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre), est nommé à l'emploi de secrétaire administratif des services extérieurs et titularisé dans le grade correspondant à compter du 10 novembre 1957.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n° 50-113 du 20 janvier 1950, modifié par le décret n° 52-926 du 25 juillet 1952, M. Chatorrier est nommé à l'échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont il bénéficiait dans son ancien emploi.

Par arrêtés en date du 11 janvier 1958, les fonctionnaires de l'administration centrale du secrétariat d'État aux forces armées (terre) dont les noms suivent sont promus, pour compter du 1er janvier 1958:

Chef de service (hors échelle, groupe B, 2e chevron).

M. Gaudineau (André-Léopold-Adolphe), sous-directeur, hors échelle, groupe A, 3e chevron).

Chef de service (hors échelle, groupe B, 1er chevron).

M. Bouzou (Gaston), sous-directeur, 3e échelon.

Sous-directeur (3e échelon).

M. Monceau (Jean-René), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon.

Armée de terre (active).

Par arrêté du 23 décembre 1957, M. le médecin commandant Lebourgeois (Maurice-Fernand), placé « hors cadres en mission » au titre du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, est réintégré dans les cadres à compter du 1er octobre 1957.

Par arrêté du 23 décembre 1957, M. le colonel des transmissions (B. T.) Lochard (Jean-Charles), placé « hors cadres en mission » à la disposition de la présidence du conseil (groupement des contrôles radioélectriques), est réintégré dans les cadres à compter du 1er août 1957.

Par arrêté du 23 décembre 1957, les officiers dont les noms suivent, placés « hors cadres en mission » au titre du ministère de l'Algérie pour le service des affaires algériennes, sont réintégrés dans les cadres:

(A compter du 1er mai 1957.)

M. Jubin (Constant), capitaine d'infanterie coloniale.

(A compter du 1er juillet 1957.)

MM. Veillot (Gabriel-Jean-Albert), capitaine d'infanterie.
Ayad Mohammed, lieutenant d'infanterie.
Bost (Pierre-René-Jean), lieutenant d'infanterie.
Yahi Djelloul ben Kablouti, lieutenant d'infanterie.
Fenoy (Jacques-Marie-Joseph), sous-lieutenant de l'arme blindée et cavalerie.
Periand (Victor-Gabriel), capitaine du train.
Hoareau (René-Emmanuel), capitaine d'infanterie coloniale.

(A compter du 1er août 1957.)

MM. Benos (Maurice-Auguste), capitaine d'infanterie (D. E. M.).
Dutrou (Jean-Raymond), capitaine d'infanterie (D. E. M.).
Raufast (Léon), capitaine (T. T.) d'infanterie (B. P.).
Noblecourt (Henri-Michel), lieutenant (O. R. S. A.) d'artillerie.
Besombes (André-Marie-Joseph-Jules-Lucien), lieutenant d'infanterie coloniale.

(A compter du 1er septembre 1957.)

MM. Smati-Smail ben Mohammed el Khatib, capitaine de l'arme blindée et cavalerie.
Leguil (Pierre-Alphonse), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.
Ordacji (Georges), chef de bataillon d'infanterie coloniale.
Biin (Robert-Paul), capitaine d'infanterie coloniale.
Ayrolles (Antonin-Zénon), lieutenant d'infanterie coloniale.

Par arrêté du 23 décembre 1957, les officiers dont les noms suivent, placés « hors cadres en mission » au titre du ministère de l'Algérie, sont réintégrés dans les cadres à compter du 1er juin 1957:

MM. Batime (Jean-Eugène), médecin capitaine.
Ben Zenou (André-Israël), médecin capitaine.
Eme (Armand-Charles-Louis), médecin capitaine.
Garreta (Léon-Robert), médecin capitaine.
Hanss (Maxime-François), médecin capitaine.
Payen (Gaston-Louis-René), médecin capitaine.
Simon (Michel-Lucien), médecin capitaine.
Dorey (Roger-René-Emile), médecin lieutenant.
Racle (Roland-Fernand-Simon), médecin lieutenant.

(A compter du 1er août 1957.)

M. Bouchat (Joseph-Adolphe-Félix), médecin capitaine.

(A compter du 1er septembre 1957.)

M. Deloire (Henri-Raymond), médecin capitaine.

Par arrêté du 23 décembre 1957, les officiers dont les noms suivent, placés « hors cadres en mission » au titre du département des affaires étrangères, à la disposition du Gouvernement libyen pour servir au Fezzan, sont réintégrés dans les cadres à compter du 1er juin 1957:

MM. Landry (Guy-Pierre-François), médecin capitaine.
Verrier (Claude-René-Camille), médecin capitaine.

Par arrêté du 26 décembre 1957, M. le chef d'escadrons de cavalerie de Warenghien (Jean-Paul-Marie-Georges) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période de trois ans.

Par arrêté du 26 décembre 1957, M. le lieutenant du train Ribetou (Henri-Charles-Jean) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période de cinq ans.

Armée de terre (réserve).

Par décision du 30 décembre 1957, sont nommés, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re Région militaire

Subdivision autonome de la Seine.

M. de Finfe (Hervé-Marie-Emmanuel), chef de bataillon des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision autonome de la Seine.

M. Maurette (Jacques-Bruno-Albert-César), chef de bataillon des transmissions. Vient de l'état-major de l'inspection générale de la défense intérieure du territoire.

Groupe de subdivisions de Versailles.

M. Piette (Gaston-Louis-Désiré), colonel des transmissions Vient du service central du matériel des transmissions.

M. Ballandras (Jean-Claude), capitaine des transmissions. Vient du 50e bataillon de transmissions.

M. Belloir (Auguste-Bernard), capitaine des transmissions. Vient de l'école supérieure technique des transmissions.

M. Maquart (Pierre-Louis), capitaine des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du groupe de subdivisions de Versailles.

M. Pecqueux (Michel-Jean-Baptiste), capitaine des transmissions. Vient du service central du matériel des transmissions.

M. Rechou (Marc-Louis-Joseph), capitaine des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du groupe de subdivisions de Versailles.

Groupe de subdivisions d'Orléans.

M. Angeletti (Jean-Charles), chef de bataillon des transmissions. Vient de l'école d'application des transmissions.

2e Région militaire

Groupe de subdivisions de Laon.

M. Gros (Fernand-Paul), capitaine des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du groupe de subdivisions de Laon.

Groupe de subdivisions d'Amiens.

M. Spicer (Jean-Robert), capitaine des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du groupe de subdivisions d'Amiens.

Commandement et direction des transmissions.

M. Cordier (Jean-Louis-Edmond), capitaine du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions ». Vient du 52e bataillon de transmissions.

3e Région militaire

Groupe de subdivisions de Rennes.

M. Jousseaume de La Bretesche (Louis-Marie-Renaud), colonel des transmissions. Vient du commandement des transmissions de la 2e région militaire.

Groupe de subdivisions de Nantes.

M. Surel (Edmond-Lucien), capitaine des transmissions. Vient du 38e régiment d'instruction des transmissions.

Commandement et direction des transmissions.

M. Castel (Marcel), lieutenant du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions ». Vient du 817e groupe régional d'exploitation des transmissions.

4e Région militaire

Groupe de subdivisions de Limoges.

M. Sauget (André-Georges-Louis), chef de bataillon des transmissions. Vient du centre de présélection de la 4e région militaire.

M. Regeasse (René), capitaine des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du groupe de subdivisions de Limoges.

Commandement et direction des transmissions.

M. Poumeyrol (Pierre-Antoine-Marie), lieutenant-colonel du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions ». Vient du commandement des transmissions de la 4e région militaire.

6e Région militaire

Groupe de subdivisions de Nancy.

M. Mansuy (André-Paul), chef de bataillon des transmissions. Vient du 808e groupe régional d'exploitation des transmissions.

M. Roussel (André-Auguste), capitaine des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du groupe de subdivisions de Nancy.

M. Defosse (Marcel-François-Louis), capitaine des transmissions. Vient du 18e régiment d'instruction des transmissions.

7e Région militaire

Groupe de subdivisions de Besançon.

M. Richerataux (Louis-Jules), capitaine des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du groupe de subdivisions de Besançon.

10e RÉGION MILITAIRE

Corps d'armée d'Alger.

M. Richard (Adrien-Marcel-Charles), chef de bataillon des transmissions. Vient du 45e régiment de transmissions.

M. Goulm (Roger-François), capitaine des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du corps d'armée d'Alger.

Corps d'armée de Constantine.

M. Floirat (Jacques-Joseph-Marius), chef de bataillon des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du corps d'armée de Constantine.

M. Palomba (Jean-François), capitaine des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du corps d'armée de Constantine.

Commandement et direction des transmissions.

M. Le Peillet (Georges), capitaine du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions ». Vient de l'établissement régional du matériel des transmissions n° 810.

COMMANDEMENT SUPERIEUR INTERARMEES DES TROUPES FRANÇAISES AU MAROC

Commandement et direction des transmissions.

M. Bourgeois (Charles-Antoine), capitaine des transmissions. Etait en non-activité au commandement des transmissions du Maroc.

M. Desville (Grégoire-Robert), capitaine des transmissions. Etait en non-activité au commandement des transmissions du Maroc.

Armée de l'air (réserve).

Par décision en date du 11 décembre 1957, les officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, qui avaient été placés dans la position « hors cadres » au titre de l'affectation spéciale sont radiés de cette position et réintégrés dans les cadres des réserves de l'armée de l'air:

MM. Besson (Georges-Pierre), lieutenant, air Maroc.
Nevière (Lucien-Camille), lieutenant, air Maroc.
de Rédon (Jean-Léon), lieutenant, air Maroc.
Morelli (Albert-Marius), lieutenant, 4e région aérienne.
Devaux (Jacques-Marie), lieutenant, 2e région aérienne.
Husson (Philippe-Jean), sous-lieutenant, air Maroc.

Chemins de fer de campagne.

Par arrêté du 23 décembre 1957:

Est nommé dans le corps spécial des chemins de fer de campagne, au grade d'assimilation spéciale ci-après, pour le temps de guerre et classé dans l'affectation spéciale:

1re RÉGION MILITAIRE

Au grade de contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

M. Montecot (André-Alfred), chef de district de 1re classe.

Sont promus dans le corps spécial des chemins de fer de campagne, au grade d'assimilation spéciale ci-après, pour le temps de guerre:

Au grade d'inspecteur.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

Le sous-inspecteur (grade d'assimilation: lieutenant):

1re RÉGION MILITAIRE

M. Moreau (Jean-Camille), inspecteur de 2e classe.

Au grade de sous-inspecteur.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

Les contrôleurs (grade d'assimilation: sous-lieutenant):

2e RÉGION MILITAIRE

M. Vannelle (Alfred-Eugène), chef de gare de 2e classe.

6e RÉGION MILITAIRE

M. Fortier (Jean-Roland), chef de gare de 2e classe.

Par arrêté du 23 décembre 1957, sont rayés de l'affectation spéciale, au titre du corps spécial des chemins de fer de campagne:

1re RÉGION MILITAIRE

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

M. Labille (Pierre), sous-chef de dépôt de 2e classe.

2e RÉGION MILITAIRE

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

M. Briffaut (Jean), chef de district de 1re classe.

6e RÉGION MILITAIRE

Sous-inspecteur.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

M. Mayer (Marcel-Paul), chef de district principal.
M. Wehr (Léon-Charles), inspecteur adjoint.

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

M. Paturot (André-Louis), contremaître de 1re classe.

4e RÉGION AÉRIENNE

Sous-inspecteur.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

M. Michel (Francis-Victor), chef de gare de 1re classe.

Corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient.

Par arrêté du 23 décembre 1957:

Sont radiés du corps auxiliaire des forces armées en Extrême Orient, pour compter des dates ci-après mentionnées, les officier et sous-officiers dont les noms suivent:

Officier de 3e classe.

Raybaud (Marcel), pour compter du 19 juin 1957.

Attachée de 2e classe.

Besson (Simonne), pour compter du 11 août 1957.

Agent de 1re classe.

Saulenc (Charlotte), pour compter du 7 juillet 1957.

L'arrêté ministériel en date du 14 décembre 1956 est modifié comme suit:

Article 1er, au lieu de: « Agent de 1re classe, Gauthier (Roger), radié pour compter du 5 mai 1956 », lire: « Agent de 2e classe, Gauthier (Roger), radié pour compter du 5 mai 1956 ».

L'arrêté ministériel en date du 2 août 1957 est modifié comme suit:

Article 1er, attaché de 2e classe, au lieu de: « Daniel (Joseph), radié pour compter du 1er décembre 1956 », lire: « Daniel (Joseph), radié pour compter du 21 décembre 1956 ».

Personnels militaires féminins de l'armée de terre.

Par arrêté du 18 décembre 1957, les spécialistes du personnel militaire féminin dont les noms suivent sont placées « hors cadres, en mission », à la disposition du ministre de l'Algérie pour le service des affaires algériennes:

CADRE DU SERVICE DE SANTÉ

(A compter du 1er mars 1957.)

Vautherin (Raymonde), 5e catégorie.

(A compter du 1er juin 1957.)

Lemoine (Michèle), 4e catégorie.
Rocchesani (Félicie), 5e catégorie.
Girard (Françoise), 5e catégorie.

(A compter du 1er juillet 1957.)

Martin (Henriette), 5e catégorie.

Poste aux armées.

Par arrêté du 23 décembre 1957, le militaire de réserve dont le nom suit est classé dans l'affectation spéciale et nommé, pour le temps de guerre, dans le corps spécial de la poste aux armées, au grade d'assimilation ci-après:

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation: adjudant.)

M. Barriol (Marcel), agent principal d'exploitation des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté du 23 décembre 1957, les militaires de réserve dont les noms suivent sont rayés de l'affectation spéciale et du corps spécial de la poste aux armées du temps de guerre:

Chefs de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

M. Simon (Emile-Jean-Baptiste), né le 13 décembre 1915, recrutement de Paris.

M. Zampa (Joseph-Pierre-François-Jules), né le 12 décembre 1914, recrutement de Paris.

Sous-chefs de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

M. Hiron (Marc-Lucien), né le 26 mars 1918, recrutement d'Orléans.

M. Picard (Georges-Bernard), né le 18 décembre 1910, recrutement de Strasbourg.

M. Voizard (Emile-Louis-Jacques), né le 19 novembre 1913, recrutement de Chartres.

Secrétaires de 1re classe.

(Grade d'assimilation: adjudant-chef.)

M. Benizri (Léon), né le 18 mars 1911, recrutement d'Alger.

M. Manso (Benoit-Daniel), né le 7 novembre 1910, recrutement d'Alger.

Secrétaires de 2e classe.

(Grade d'assimilation: adjudant.)

M. Chipponi (Paul-Antoine), né le 4 juin 1917, recrutement de Paris.

M. Pauton (Paul-Jacques), né le 27 février 1915, recrutement de Paris.

Conducteurs manipulants de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sergent.)

M. Carlier (Robert-Paul), né le 1er avril 1915, recrutement de Paris.

M. Partouche (Jacob), né le 29 janvier 1915, recrutement d'Oran.

M. Perrin (Louis), né le 20 août 1921, recrutement de Strasbourg.

Service de santé (armée active).

Par décision ministérielle du 30 décembre 1957, est nommé professeur à l'école d'application du service de santé militaire, chaire de chimie appliquée à la biologie et aux expertises dans l'armée, à compter du 1er janvier 1958, M. le pharmacien lieutenant-colonel Delga (Jean), agrégé du Val-de-Grâce, délégué dans les fonctions de professeur à l'école d'application du service de santé militaire.

Trésorerie aux armées.

Par arrêté du 26 décembre 1957, sont mis en affectation spéciale au titre du corps spécial de la trésorerie aux armées, avec les grades d'assimilation ci-après, pour le temps de guerre:

1re RÉGION MILITAIRE

Commis de trésorerie de 1re classe.

(Grade d'assimilation: adjudant-chef.)

MM. Berthout (Claude-Aristide), secrétaire d'administration.
Besse (Roger-Armand), contrôleur du Trésor.
Biot (Pierre-Marie), contrôleur du Trésor.
Champiot (Louis-Raymond), secrétaire d'administration principal.
Crespin (Victor-Hubert), contrôleur principal du Trésor.
Maginot (Pierre-Albert), contrôleur de l'enregistrement.
Parmentier (Marcel-Emile), contrôleur de l'enregistrement.

Commis de trésorerie de 2e classe.

(Grade d'assimilation: adjudant.)

M. Vernis (Pierre), chef opérateur mécanographe.

Gardiens de caisse de 1re classe.

(Grade d'assimilation: sergent-major.)

MM. Andries (Jean), agent de service.
Danto (François-Jean-Baptiste), agent de service.
Deneux (Raymond-Alexandre), agent de service.
Grillet (Jean-Robert), pompier.
Laissus (Pierre-Marie), agent de service.
Laissus (Louis-Henri), agent de service.
Linge (Raymond), chef surveillant.
Mazzoni (Paul-Romain), chef surveillant.
Menager (Pierre-Noël), agent de service.
Sylvain (Irénée), agent de service.
Vocoret (Roger-Jean), agent de service.

2e RÉGION MILITAIRE

Gardiens de caisse de 1re classe.

(Grade d'assimilation: sergent-major.)

MM. Bertholle (Robert-Louis), agent breveté des douanes.
Blot (Robert-Lucien), agent breveté des douanes.
Breton (Eugène), agent breveté des douanes.
Duprie (Georges-Robert), préposé des douanes.
Lefebvre (Raymond-Alfred-Henri), brigadier-chef des douanes.

3e RÉGION MILITAIRE

Gardiens de caisse de 1re classe.

(Grade d'assimilation: sergent-major.)

MM. Quilfen (Pierre), agent breveté des douanes.
Rannou (Yves-Marie), préposé des douanes.

4e RÉGION MILITAIRE

Gardiens de caisse de 1re classe.

(Grade d'assimilation: sergent-major.)

MM. Arhanegoity (Armand), préposé des douanes.
Rollais (Henri-Joseph-Marie), préposé des douanes.

5e RÉGION MILITAIRE

Gardien de caisse de 1re classe.

(Grade d'assimilation: sergent-major.)

M. Bouisset (Henri-Louis), brigadier-chef des douanes.

8e RÉGION MILITAIRE

Gardiens de caisse de 1re classe.

(Grade d'assimilation: sergent-major.)

MM. Donzey (Marcel), préposé des douanes.
Durovray (Roger-Paul), agent breveté des douanes.
Jacquot (Julien), agent breveté des douanes.
Masson (Charles-André), agent breveté des douanes.
Tourais (Edmond-Rémy), brigadier-chef des douanes.

9e RÉGION MILITAIRE

Gardiens de caisse de 1re classe.

(Grade d'assimilation: sergent-major.)

MM. Boutard (Roland-Lucien-Serge), agent breveté des douanes.
Lanzada (Jean-Baptiste-Noël), agent breveté des douanes.
Marcovici (Joseph), préposé des douanes.
Roubin (Julien-Paul), agent breveté des douanes.
Sigwalt (Philippe-Pierre-Auguste), agent breveté des douanes.

Les nominations ci-dessus auront effet à compter de la date du présent arrêté.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret du 8 janvier 1958 portant admission à la retraite d'un inspecteur général de l'économie nationale.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Roger Nathan, inspecteur général de l'économie nationale, en disponibilité, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret n° 58-12 du 11 janvier 1958 portant rétablissement de la perception des droits de douane d'importation applicables à certaines tôles dites « magnétiques ».

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le tarif des droits de douane d'importation;

Vu le code des douanes, notamment son article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La perception des droits de douane d'importation applicables aux produits désignés ci-après est rétablie à compter du 1er janvier 1958.

NUMEROS du tarif.	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum.
73-13	Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid: — A. Tôles dites « magnétiques »: — — I. Présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts inférieure ou égale à 0,75 W..........................	22 p. 100
73-15	Aciers alliés et acier fin au carbone, sous les formes indiquées aux nos 73-06 à 73-14 inclus: — B. Aciers alliés: — — B 1. Aciers alliés communément appelés « aciers alliés de construction »: — — — VI. Tôles: — — — — a. Tôles dites « magnétiques »: — — — — — I. Présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts inférieure ou égale à 0,75 W..........................	18 p. 100
	— — B 2. Autres aciers alliés: — — — VI. Tôles: — — — — a. Tôles dites « magnétiques »: — — — — — I. Présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts inférieure à 0,75 W....	22 p. 100

Art. 2. — Continueront à bénéficier du régime antérieur plus favorable les produits visés ci-dessus que l'on justifiera, dans les conditions et sous les réserves fixées par l'article 25 du code des douanes, avoir été expédiés directement à destination du territoire douanier avant la date d'insertion du présent décret au *Journal officiel* et qui seront déclarés pour la consommation sans avoir été placés en entrepôt ou constitués en dépôt.

Art. 3. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

PAUL RIBEYRE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-RAYMOND GUYON.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

ÉMILE HUGUES.

Décret n° 58-13 du 11 janvier 1958 portant suspension provisoire de la perception du droit de douane d'importation sur certains produits.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le tarif des droits de douane d'importation;

Vu le code des douanes, et notamment l'article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La perception des droits de douane d'importation est suspendue jusqu'au 31 décembre 1958 en ce qui concerne les produits désignés dans le tableau ci-après:

NUMÉROS DU TARIF des droits de douane d'importation.	DESIGNATION DES PRODUITS
Ex 39-06	Autres hauts polymères, résines artificielles et matières plastiques artificielles, y compris l'acide alginique, ses sels et ses esters; linoxyne: — Ex A. Acide alginique; ses sels et ses esters: — — *A l'état sec (en poudre, morceaux, granulés, etc.).*

Art. 2. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

PAUL RIBEYRE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-RAYMOND GUYON.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

ÉMILE HUGUES.

Taux de la retenue supplémentaire à appliquer à la valeur des tabacs de la récolte 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 38 de la loi du 24 décembre 1814 portant prorogation et mesures d'application du monopole;

Vu le décret n° 55-455 du 27 avril 1955 modifiant et complétant, en ce qui concerne l'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, le décret portant règlement d'administration publique du 13 août 1926 déterminant le fonctionnement de la caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale et d'amortissement de la Dette publique;

Vu la loi n° 56-475 du 14 mai 1956 organisant les conditions de l'assurance et de la réassurance des récoltes de tabac, et notamment son article 8;

Vu le décret n° 57-1216 du 12 novembre 1957 fixant les attributions du secrétaire d'Etat au budget,

Arrête:

Art. 1er — Le taux de la retenue supplémentaire à prélever sur la valeur des tabacs indigènes de la récolte 1957, en vue du remboursement des avances consenties sur le budget du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes au fonds de réassurance des récoltes de tabac, est fixé à 1 centime par franc.

Art. 2. — Le directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1957.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ANDRÉ NEURRISSE.

Application des articles 2 et 5 du décret n° 57-1409 du 31 décembre 1957 portant organisation comptable des établissements pénitentiaires.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 31 décembre 1957 portant organisation comptable des établissements pénitentiaires, et notamment ses articles 2 et 5,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les établissements pénitentiaires dont la liste est donnée ci-dessous doivent tenir, à compter du 1er janvier 1958, la comptabilité autonome prévue par l'article 2 du décret du 31 décembre 1957:

Maison centrale de Caen.
Centre pénitentiaire de Casabianda.
Maison centrale de Clairvaux.
Centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Maison centrale d'Ensisheim.
Maison centrale d'Eysses.
Maison centrale de Fontevrault.
Maison centrale d'Haguenau.
Sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Maison centrale de Loos.
Centre pénitentiaire de Mauzac.
Maison centrale de Melun.
Maison centrale de Mulhouse.
Maison centrale de Nîmes.
Centre pénitentiaire d'Œrmingen.
Maison centrale de Poissy.
Centre pénitentiaire de Saint-Martin-de Ré.
Maison centrale de Toul.
Prisons de Marseille.
Direction régionale des S. P. de Bordeaux.
Direction régionale des S. P. de Dijon.
Direction régionale des S. P. de Lille.
Direction régionale des S. P. de Lyon.
Direction régionale des S. P. de Marseille.
Direction régionale des S. P. de Rennes.
Direction régionale des S. P. de Strasbourg.
Direction régionale des S. P. de Toulouse.

Art. 2. — Les fonctions d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes des services extérieurs de l'administration pénitentiaire sont dévolues, à compter du 1er janvier 1958 et en application des dispositions de l'article 5 du décret du 31 décembre 1957, aux directeurs régionaux des services extérieurs de Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

Art. 3. — Le directeur du budget, le directeur de la comptabilité publique au ministère des affaires économiques et financières et le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1957.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
PIERRE PFLIMLIN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-RAYMOND GUYON.

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 49 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;
Vu la loi de finances pour 1957 (n° 56-1327 du 29 décembre 1956);
Vu le décret n° 56-1350 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (anciens combattants et victimes de guerre);
Vu le décret n° 56-1352 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (Finances et affaires économiques — I: Charges communes),

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des anciens combattants et victimes de guerre pour 1957, une somme de 131.119.209.000 F est définitivement annulée au titre du chapitre 46-23 « Pensions d'invalidité » du budget des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des finances, des affaires économiques et du plan, sur 1957, un crédit de 131.119.209.000 F applicable au chapitre 46-91: « Pensions d'invalidité » du budget des finances, des affaires économiques et du plan (I: Charges communes).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1958.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1957: page 11965, 1re colonne, 13e ligne, au lieu de: « pour 1957, un crédit de 16.000 F, applicable aux chapitres ci-après: », lire: « pour 1957, un crédit de 16 millions de francs, applicable aux chapitres ci-après: ».

Remises de débets.

Par arrêté en date du 5 décembre 1957, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan a fait remise gracieuse, en capital et intérêts, à Mlle Veinstein (Paulette), demeurant 11, rue de la Trémoille, à Paris (8e), de la somme de 1.591.845 F qu'elle a indûment perçue pour la période du 7 août 1942 au 5 octobre 1951, au titre de la pension n° A 48969, revisée sous le n° B 50-023352, au nom de son père, M. Veinstein (Benjamin), faute d'avoir apporté la preuve de l'existence de celui-ci depuis le 28 septembre 1942, date de sa déportation en Allemagne.

Par arrêtés en date du 17 décembre 1957, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Dassulle (Charles) de la somme de 550.150 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 21 octobre 1953 au dernier jour de février 1955, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire proportionnelle n° B 54-302346 avec une rémunération publique d'activité.

Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Sevaud (Alexandre) de la somme de 2.033.311 F, représentant le montant du trop-perçu résultant de la liquidation, pour la période du 25 décembre 1948 au 8 octobre 1955, des premiers arrérages de la pension militaire d'invalidité définitive n° 55-039-792 dont il est titulaire.

Sous réserve du versement d'une somme totale de 300.000 F, à Mme Pavot (Julienne), veuve Donge, épouse Guillem, de la somme de 737.870 F représentant le montant du trop-perçu résultant de la liquidation, pour la période du 28 mai 1946 au 24 février 1957, des premiers arrérages de la pension de veuve de militaire n° 57-000-327 dont elle est titulaire.

A Mme veuve Bazin, née Garnier, des sommes dont elle reste redevable sur celle de 507.140 F qu'elle a indûment perçue, pendant la période du 25 octobre 1948 au 24 avril 1957, au titre du supplément familial de pension prévu à l'article L. 51, deuxième alinéa, du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

A M. Avesque (Aimé) de la somme dont il reste redevable sur celle de 1.143.546 F représentant le montant du trop-perçu résultant de la liquidation, pour la période du 27 octobre 1953 au 26 janvier 1957, des premiers arrérages de la pension militaire d'invalidité définitive de la guerre 1914-1918 n° 56-025-548 dont il est titulaire.

A M. Abdelkader ben Djillali des sommes dont il reste redevable sur le trop-perçu de 978.808 F résultant de la liquidation, pour la période du 3 août 1951 au 26 mai 1953, des premiers arrérages de la pension militaire d'invalidité de la guerre 1939-1945 n° 54-906.607 dont il est titulaire.

Sous réserve du versement d'une somme totale de 50.000 F, à M. Mary (Gustave) de la somme de 900.811 F représentant le montant du trop-perçu résultant de la liquidation, pour la période du 3 mai 1944 au 3 janvier 1956, des premiers arrérages de la pension militaire d'invalidité définitive de la guerre de 1914-1918 n° 56-290.193 dont il est titulaire.

Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Durst (Albert) de la somme de 1.452.517 F représentant le montant du trop-perçu résultant du cumul, pendant la période du 30 mars 1933 au 11 janvier 1957, de la pension d'invalidité de victime civile de la guerre de 1914-1918 n° 55-029.780 dont il est titulaire, avec une rente d'accident du travail servie pour le même fait générateur.

Administration centrale des affaires économiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1957: page 11904, 2e colonne, 73e ligne, au lieu de: « M. Henniquau (Bernard) », lire: « M. Henniquau (Emile) ».

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 31 décembre 1957, M. Pebereau (Jean-Georges-Alexandre), administrateur chef de division à la direction générale des impôts (contributions directes et cadastre), a été chargé des fonctions de chef du service du cadastre.

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 8 janvier 1958, Mme Pian (Georgette), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, au secrétariat d'Etat aux affaires économiques (service central du service des enquêtes économiques), est nommée et titularisée, à compter du 1er janvier 1955, en qualité d'attaché d'administration centrale de 3e classe, 5e échelon.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques.

Arrêté du 22 novembre 1957 portant attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales.

Ces textes sont publiés au n° 1 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 8 janvier 1958 relatif à l'acceptation d'une donation faite à un lycée.

Par décret en date du 8 janvier 1958, le proviseur du lycée de Draguignan est autorisé à accepter la donation nette de tous frais faite à cet établissement par Mme Angelloz-Pessey, consistant en cinquante obligations du Crédit national, d'un montant nominal de dix mille francs chacune.

Liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire principal de l'administration académique.

Par arrêté du 26 décembre 1957, les secrétaires de l'administration académique ci-après désignés sont inscrits, pour l'année 1957, sur la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire principal de l'administration académique:

1 Dalle (Léon), inspection principale de l'enseignement technique, Paris.
2 Bakir Mohamed, rectorat, Alger.
3 Pinelli (Pierre), inspection académique d'Oran, Alger.
4 Longobardi (Charles), rectorat, Alger.
5 Debarbouille, service départemental jeunesse et sports de la Haute-Loire, Clermont-Ferrand.
5 Monnier (Jean-Marie), inspection principale de l'enseignement technique, Caen.
5 Rivière (Christian), inspection académique de la Seine, Paris.

Administration centrale.

Par arrêté du 8 janvier 1958, sont nommés attachés d'administration centrale stagiaires à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et rangés au 1er échelon de la 3e classe, à compter du 1er août 1957:

MM. Cazaubon (Jacques), Bernède (Georges), Mlle Defer (Michèle), Mme Cellier (Monique).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décrets du 5 décembre 1957 portant promotion et nominations dans l'ordre du Mérite touristique.

Ces textes sont publiés au n° 1 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 8 janvier 1958 portant nomination de membres du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg.

Par décret en date du 8 janvier 1958:

Sont renouvelés pour six ans, à compter du 1er janvier 1958, les mandats de membres du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg:

M. Henri Babinet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, adjoint au directeur des ports maritimes et des voies navigables;

M. Pierre Herrenschmidt, inspecteur des finances.

(Mandats expirant le 31 décembre 1963.)

Il est donné note:

A. — A la ville de Strasbourg des désignations de:

M. Henri-Charles Seegmuller, président directeur général de l'Armement Seegmuller.

M. Georges Heitz, directeur de la Société coopérative de consommation de Strasbourg et environs.

B. — A la chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg de la désignation de:

M. Wenger (Valentin), président directeur général du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, président de la chambre de commerce.

(Mandats expirant le 31 décembre 1963.)

Décret du 8 janvier 1958 portant nomination d'un inspecteur général des ponts et chaussées.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Etienne (Marcel), ingénieur en chef des ponts et chaussées, inscrit au tableau pour le grade d'inspecteur général, est nommé inspecteur général des ponts et chaussées pour compter du 1er décembre 1957.

Décret du 8 janvier 1958 portant nomination d'ingénieurs ordinaires de 3e classe des ponts et chaussées.

Par décret en date du 8 janvier 1958, sont nommés ingénieurs ordinaires de 3e classe des ponts et chaussées, à titre provisoire, en application du décret du 16 novembre 1956, les ingénieurs élèves des ponts et chaussées dont les noms suivent:

MM. Pera (Jean), Portiglia (Michel), Lecerf (Yves), Bernard (Michel), Guithaux (Pierre), Boileau (André), Vinciguerra (Antoine), Mandray (Claude), Watel (Pierre), Fauveau (Pierre), Brunet (Jean), Claudon (Jean-Gérard), Brunot de Rouvre (Jean), Bozon (Claude), Herman (Jean).

Cette disposition prend effet à compter du 1er octobre 1957.

Décrets du 8 janvier 1958 portant radiation des cadres d'ingénieurs des ponts et chaussées.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Boqué (Henri), ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Le Bourhis (P.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Chalon (Paul), ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Chidaine (Paul), ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Claudon (Georges), ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Courtaigne, ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Grandeau, ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Jaudeau, ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Joyet (Henri), ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Nicolas (Charles), ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Thimel, ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Trouis (Emile), ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Décrets du 8 janvier 1958 portant admission à la retraite d'ingénieurs des ponts et chaussées.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Griveaud (Jacques), ingénieur en chef des ponts et chaussées (4e échelon), est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour ancienneté, en application du décret du 9 août 1953, de l'article 4 (§ 2) de la loi du 18 août 1936 et de l'article L. 4 (§ 1er) du code des pensions.

Ces dispositions prennent effet au 7 mars 1958, date à laquelle l'intéressé cessera ses fonctions.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Guizerix (Jean), ingénieur en chef des ponts et chaussées (5e échelon), est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour ancienneté, en application du décret du 9 août 1953 et de l'article L. 4 (§ 1er) du code des pensions.

Ces dispositions prennent effet au 11 février 1958, date à laquelle l'intéressé cessera ses fonctions.

Par décret en date du 8 janvier 1958, M. Mouraille (Lucien), ingénieur hors classe des ponts et chaussées (cadre latéral), est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour ancienneté, en application du décret du 9 août 1953 et de l'article L. 4 (§ 1er) du code des pensions.

Ces dispositions prennent effet au 24 février 1958, date à laquelle l'intéressé cessera ses fonctions.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 8 janvier 1958 autorisant la chambre de commerce de Chalon-sur-Saône à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu l'arrêté interministériel du 25 juin 1942 portant concession à la chambre de commerce de Chalon-sur-Saône d'un outillage public au port de cette ville;

Vu la délibération en date du 7 octobre 1957 par laquelle cette compagnie a sollicité l'autorisation de contracter un emprunt de 13.300.000 F,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Chalon-sur-Saône est autorisée à contracter un emprunt de 13.300.000 F en vue de verser le supplément de sa contribution au fonds de concours destiné à permettre à l'Etat d'achever la déviation du canal du Centre à son confluent vers la Saône.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Le taux réel de l'emprunt, compte tenu du prix d'émission et de tous avantages accessoires, ne devra en aucun cas être supérieur au taux réel des emprunts prévus par les décrets des 9 août 1953 et 20 mai 1955 tel qu'il ressort, au moment de l'émission, des conditions fixées, pour ces emprunts, par le ministre chargé des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation du port fluvial de Chalon-sur-Saône.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
PAUL RIBEYRE.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
FRANÇOIS SCHLEITER.

Décret du 8 janvier 1958 autorisant la chambre de commerce de Colmar à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la délibération en date du 29 avril 1957 de la chambre de commerce de Colmar;

Vu l'avis du secrétaire d'Etat à l'agriculture en date du 10 décembre 1957,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Colmar est autorisée à contracter un emprunt de 38 millions de francs en vue de participer à la fondation d'une société d'intérêt collectif agricole ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un silo à céréales à Colmar.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de vingt ans.

Le taux réel de l'emprunt, compte tenu du prix d'émission et de tous avantages accessoires, ne devra en aucun cas être superieur au taux réel des emprunts prévus par les décrets des 9 août 1953 et 20 mai 1955 tel qu'il ressort, au moment de l'émission, des conditions fixées, pour ces emprunts, par le ministre chargé des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des taxes d'usage prévues pour l'exploitation du silo et, subsidiairement, des centimes additionnels à la patente.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
PAUL RIBEYRE.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
FRANÇOIS SCHLEITER.

Décret du 8 janvier 1958 autorisant les Houillères du bassin de Lorraine à prendre une participation dans le capital de la Société immobilière du bassin lorrain (S. I. B. A. L.).

Par décret en date du 8 janvier 1958, les Houillères du bassin de Lorraine sont autorisées à prendre une participation de 4.750.000 F dans le capital de la Société immobilière du bassin lorrain (S. I. B. A. L.), dont le siège est à Merlebach (Moselle).

La Société immobilière du bassin lorrain est soumise au contrôle économique et financier de l'Etat prévu par le décret n° 55-733 du 26 mai 1955.

Transformation du centre national pour la lutte contre le varron en centre technique industriel dénommé Centre technique du cuir brut.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 17 novembre 1943 sur la gestion des intérêts professionnels;

Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels;

Vu la délibération en date du 9 octobre 1957 du conseil d'administration du centre national pour la lutte contre le varron et pour l'amélioration de la qualité de la peau brute,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le centre national pour la lutte contre le varron et pour l'amélioration de la qualité de la peau brute, établissement professionnel, sis 2, rue Edouard-VII, à Paris, est, sur sa demande, transformé en centre technique industriel régi par la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948; il prend la dénomination de Centre technique du cuir brut.

Art. 2. — Le directeur des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce et le directeur de la coordination économique et des entreprises nationales au secrétariat d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1957.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS DELHOMME.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ÉMILE HUGUES.

Conseil d'administration du Centre technique du cuir brut.

Par arrêté du 31 décembre 1957, sont nommés membres du conseil d'administration du Centre technique du cuir brut:

Au titre de représentants des chefs d'entreprises.

MM. Boutevilain (Robert), Crosnier (Pierre), Dayne (Marcel), Debessac (André), Dubois (André), Hubert (Marcel), Lepicard (Jacques).

Au titre de représentants du personnel technique des branches d'activité intéressées.

MM. Georzeot (André), Pages (René), Regnier (Georges), Vilain (Paul-Marceau).

Au titre de représentants de l'enseignement technique supérieur et de personnalités particulièrement compétentes.

MM. Chambard (Paul), Monnet (Charles), de Montmorillon (Ranulph), Pateau (Félicien), Pillon (Pierre), Quentin (Marcel), Lenoir (Marcel), Wernert (Henri).

Les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du Centre technique du cuir brut sont exercées par le directeur des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce ou son représentant.

Service des instruments de mesure.

Par arrêté en date du 6 janvier 1958, M. Reecht (Charles), inspecteur des instruments de mesure, en retraite à Saverne, a été nommé inspecteur honoraire des instruments de mesure.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 8 janvier 1958 déclarant d'utilité publique les travaux de restauration et de boisement de terrains en montagne à effectuer dans le bassin de la Roya, sur le territoire de la commune de la Brigue (lieudit La Marta).

Par décret en date du 8 janvier 1958, sont déclarés d'utilité publique les travaux à exécuter dans le bassin de la Roya, sur le territoire de la Brigue, tendant à la restauration et au boisement des terrains indiqués sur le plan annexé au présent décret.

La contenance des terrains à restaurer et à reboiser est de 470 hectares 60 ares 26 centiares.

Fonds de concours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au budget en date du 12 décembre 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits d'un montant total de 239.246.287 F, applicables aux chapitres ci-après du budget de l'agriculture pour 1957:

Chap. 31-61. — Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales	65.500.000
Chap. 31-62. — Service de la répression des fraudes. — Indemnités et allocations diverses	2.900.000
Chap. 31-81. — Direction générale des eaux et forêts. — Rémunérations principales	4.840.600
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles	1.720.160
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires	18.285.972
Chap. 34-23. — Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Remboursement de frais	57.482
Chap. 34-24. — Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Matériel	488.664
Chap. 34-26. — Service des haras. — Matériel	20.000.000
Chap. 34-61. — Service de la répression des fraudes. — Remboursement de frais	9.981.242
Chap. 34-62. — Service de la répression des fraudes. — Matériel	164.000
Chap. 34-81. — Direction générale des eaux et forêts. — Remboursement de frais	981.268
Chap. 34-82. — Direction générale des eaux et forêts. — Matériel	1.208.260
Chap. 35-81. — Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien	18.875.000
Chap. 44-29. — Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	94.243.639
Total	239.246.287

Complément de l'arrêté du 4 juin 1957 fixant la liste des poissons et crustacés représentés dans les eaux libres du territoire.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 1957 donnant la liste des poissons et crustacés représentés dans les eaux libres du territoire;

Sur les propositions du directeur général des eaux et forêts,

Arrête:

Article unique. — La liste des poissons figurant à l'arrêté du 4 juin 1957 est complétée comme suit:

Gambusia, *Gambusia Holbrooki* Girard.
Cristivomer, *Cristivomer namaycush* Walbaum.

Fait à Paris, le 30 décembre 1957.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
LOUIS BOUILLIER.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 17 décembre 1957 portant élévations, promotions et nominations dans les ordres de la France d'outre-mer.

Arrêté du 19 décembre 1957 portant annulation d'attribution de la médaille d'honneur des épidémies.

Ces textes sont publiés au n° 1 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 8 janvier 1958 modifiant la date d'effet de la nomination d'un inspecteur du travail et des lois sociales de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 8 janvier 1958, la date d'effet de la nomination de M. Vincent (Georges) en qualité d'inspecteur de 3e classe du travail et des lois sociales de la France d'outre-mer est fixée au 1er mai 1957, date du maintien sous les drapeaux de l'intéressé à l'expiration de la durée légale de son service militaire.

Décret du 8 janvier 1958 portant acceptation de la démission d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 8 janvier 1958, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, la démission offerte par M. Lambert, juge de paix à compétence étendue de 2e classe de Nioro, en position de disponibilité, est acceptée pour compter du 8 novembre 1957, date d'expiration de la durée de la disponibilité.

M. Lambert remboursera au Trésor public les frais de scolarité et les allocations dont il a bénéficié pendant son séjour à l'école nationale de la France d'outre-mer.

Fonds de concours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au budget en date du 31 décembre 1957, il a été ouvert au ministre de la France d'outre-mer sur 1957 un crédit de 343.299.118 F, applicable au chapitre 41-95: « Incidence de la mise en application de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 » du budget de la France d'outre-mer (dépenses civiles), une recette d'égal montant étant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Commission de reclassement de la magistrature d'outre-mer.

Par arrêté du 20 décembre 1957, sont désignés pour faire partie de la commission de reclassement instituée par les articles 17 à 19 de l'ordonnance du 15 juin 1945 pour la magistrature d'outre-mer:

MM.

Loppin, conseiller honoraire à la cour de cassation, président.

Fénié, directeur du personnel et de la comptabilité au ministère de la justice, membre.

Fortier, sous-directeur du personnel et de la comptabilité au ministère de la justice, membre.

Loheac, vice-président du tribunal de première instance de la Seine, membre.

Robin, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, membre.

Le directeur du personnel du ministère de la France d'outre-mer ou son représentant, membre.

Chiappini, procureur général, chef des services judiciaires du ministère de la France d'outre-mer, membre.

Journiac, magistrat de la France d'outre-mer, membre.

Persinette-Gautrez, magistrat de la France d'outre-mer, membre.

Raydon ou, en cas d'empêchement, M. Isabel, représentant du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, membre.

Malergue, magistrat de la France d'outre-mer, secrétaire.

Administration générale.

Par arrêté du 28 décembre 1957, Mme Gouges (Gisèle), sous-chef de bureau de 1re classe des bureaux des secrétariats généraux de la France d'outre-mer, obtient, pour compter du 26 mars 1952, date de sa titularisation, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 11 mois 15 jours.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 janvier 1958, un rappel d'ancienneté pour services militaires (11 mois et 6 jours) a été attribué à M. Chambron (Jacques), vétérinaire inspecteur de 2e classe, 2e échelon, du service de l'élevage et des industries animales de la France d'outre-mer.

Enseignement et jeunesse.

Par arrêté en date du 2 janvier 1958, M. Papy (Louis), professeur de géographie à la faculté des lettres de Bordeaux, est mis en position de mission auprès des hauts commissaires de la République en Afrique équatoriale française et au Cameroun et du premier ministre de la République autonome du Togo, en vue d'assurer la présidence des jurys d'examen du baccalauréat pour la deuxième session de 1957.

La durée de cette mission est fixée à cinq semaines.

Par arrêté en date du 2 janvier 1958, M. Auby (Jean-Marie), professeur à la faculté de droit de Bordeaux, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, en vue de présider les jurys d'examen de licence en droit (deuxième session, octobre 1957), institut des hautes études de Dakar.

La durée de cette mission est fixée à deux semaines.

Par arrêté en date du 3 janvier 1958, M. Sechet (Jean), maître de conférences de botanique à la faculté des sciences de Bordeaux, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République au Cameroun, du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française et du premier ministre de la République autonome du Togo, en vue d'assurer la présidence des jurys d'examen du baccalauréat pour la première session de juin 1957.

La durée de cette mission est fixée à six semaines.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 31 décembre 1957 déclarant d'utilité publique l'expropriation de terrains par la Caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne.

Par décret en date du 31 décembre 1957, est déclarée d'utilité publique l'expropriation par la Caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne de deux parcelles de terrain situées 26 *quater*, rue Viala, et 13 à 13 *ter*, rue Saint-Charles, à Paris (15e), en vue de leur acquisition.

Décret du 8 janvier 1958 conférant l'honorariat.

Par décret en date du 8 janvier 1958, l'honorariat dans le grade d'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre est conféré à M. Chaillé (Eugène).

Approbation des statuts et enregistrement de l'Union immobilière des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales et l'Union de recouvrement du territoire de Belfort.

Par arrêté en date du 2 janvier 1958, ont été approuvés les statuts de l'Union immobilière des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales et l'Union de recouvrement du territoire de Belfort, enregistrée sous le n° 90-S-1.

Approbation et enregistrement des statuts de l'Union des caisses d'allocations familiales et de sécurité sociale de l'Allier pour le recouvrement des cotisations, le contrôle et le contentieux.

Par arrêté en date du 2 janvier 1958, ont été approuvés et enregistrés, à l'exception de l'article 11, les statuts de l'Union des caisses d'allocations familiales et de sécurité sociale de l'Allier pour le recouvrement des cotisations, le contrôle et le contentieux.

Cette union, dont le siège est à Moulins, a été enregistrée sous le n° 03-U.

Elle a pris la dénomination de Union des caisses d'allocations familiales et de sécurité sociale de l'Allier pour le recouvrement des cotisations, le contrôle et le contentieux.

Barème des taux de cotisations d'accidents du travail.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 27 décembre 1957:

INDUSTRIES DU BOIS

Page 11775, colonne « Coûts moyens », en regard du numéro du risque 494.07, au lieu de: « 25,9 », lire: « 25,8 ».

Page 11776, colonne « Taux net de cotisation », en regard du numéro du risque 581.02, au lieu de: « 2,6 », lire: « 2,5 ».

Même page, à la suite du barème, note (1), lire: « Les établissements transformateurs de matière plastique... », au lieu de: « ... plastique ».

INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE

Page 11777, colonne « Coûts moyens (b) », Risques visés au chapitre 19, au lieu de: « 740 », lire: « 580 ».

Même page, colonne « Nature du risque », chapitre 20, lire: « Fonderie, grosse chaudronnerie, moteurs mécaniques et pompes », au lieu de: « ... moteurs mécaniques à pompes ».

Page 11778, colonne « Coûts moyens (a) », en regard du numéro du risque 214.02, au lieu de: « 36,4 », lire: « 30,2 ».

Même page, colonne « Numéros du risque (sécurité sociale) », au lieu de: « 214.04 », correspondant au numéro de la nomenclature 21.43, lire: « 214.03 ».

Page 11779, colonne « Numéros de la nomenclature », au lieu de: « 26.33 », lire: « 26.33 partiel ».

Même page, colonne « Taux net de cotisation », pour tous les risques visés sous le n° 28.32 de la nomenclature, au lieu de: « 3,7 », lire: « 3,4 ».

Page 11780, colonne « Nature du risque », ajouter, en dessous du chapitre 56: « Bijouterie, orfèvrerie, joaillerie », le chapitre 57: « Jeux, jouets et articles de sports ».

Même page, colonne « Taux net » en regard du numéro du risque 290.00, au lieu de: « 2,9 », lire: « 2,7 ».

PIERRES ET TERRES A FEU

Page 11782, colonne « Taux net de cotisation », en regard du numéro du risque 321.11, au lieu de: « 10,1 », lire: « 10,0 ».

Page 11783, colonne « Nature du risque », en regard du n° 32.7 de la nomenclature, lire: « Fabrication de terres activées... », au lieu de: « ... terres actives ».

Même page, note (B), au lieu de: « Le granit... (industriels assujettis...) », lire: « De granit... (industries assujetties...) ».

Même page, colonne « Coût moyen », en regard du numéro de risque 323.00, au lieu de: « 29,8 », lire: « 29,6 ».

INDUSTRIES DU VÊTEMENT

Page 11784, colonne « Numéros de la nomenclature », lire: « 49.53 (en partie) », au lieu de: « 49.53 (en partie 49.54) ».

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêtés en date des 26, 27 et 28 décembre 1957, les fonctionnaires des directions régionales de la sécurité sociale dont les noms suivent ont été nommés respectivement, à compter du 30 décembre 1957:

M. Crestes, directeur régional adjoint à Paris, en qualité de directeur régional à Montpellier.

M. Pingeot, sous-directeur à Paris, en qualité de directeur régional adjoint à Dijon.

Les chefs de bureau ci-après désignés en qualité de sous-directeur à la résidence indiquée au regard de leur nom:

Mlle Profit, Paris.
MM. Laffont (R.), Marseille.
Le Rodallec, Rennes.
Rottembourg, Rouen.
Mlle Mourot, Nancy.
MM. Brun, Strasbourg.
Maldant, Lyon.

Les agents administratifs supérieurs ci-après désignés en qualité de chef de bureau à la résidence indiquée au regard de leur nom:

Mme Chabrier, Paris.
Mlle Moigno, Paris.
MM. Houssais (Jean), Rouen.
Ferrand, Paris.
Mme Bourriot, Paris.
MM. Grange, Lyon.
Dufaut, Strasbourg.
Michel (Louis), Lyon.
Rondot, Strasbourg.
Buchsbaum, Strasbourg.

Par arrêté du 28 décembre 1957, Mlle Carabi, chef de bureau, en service détaché, a été nommée sous-directeur à compter du 1er septembre 1957 et maintenue en service détaché.

Par arrêté du 28 décembre 1957, M. Rouquier, inspecteur principal à la direction régionale de la sécurité sociale de Marseille, a été nommé inspecteur régional à Marseille, à compter du 30 décembre 1957.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 26 décembre 1957 portant déclaration de perte de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles 96, 119 et 120 du code de la nationalité;

Vu les décrets des 24 décembre 1945 et 16 janvier 1947;

Sur les avis conformes du conseil d'Etat en date des 30 avril, 14 et 28 mai et 25 juin 1957,

Décrète:

Art. 1er. — Sont déclarés avoir perdu la qualité de Français:

AUER (François-Xavier), né à Lutterbach (Haut-Rhin) le 26 août 1905.

BERG (Jean), né le 22 mars 1892 à Mittersheim (Moselle).

CHRISTMANN (Ernst), né à Neunkirchen (Allemagne) le 24 avril 1917; son épouse, PLICHT (Lilly), née à Barbis (Allemagne) le 1er septembre 1916, et leurs enfants mineurs: Dagmar, née le 20 juin 1942 à Mannheim (Allemagne), Juditha, née le 29 janvier 1948 à Barbis (Allemagne), et Inge, née le 25 mars 1952 à Bad-Lauterberg (Allemagne).

JAEGER (Chrétien-Auguste), né le 10 janvier 1882 à Schweighouse-sur-Moder (Bas-Rhin), et son épouse, née AMBROSIUS (Mathilde), née le 19 juillet 1896 à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).

JAEGER (Jean-Arnaud), né le 11 août 1922 à Butten (Bas-Rhin).

JAEGER (Caritas), née le 10 avril 1930 à Butten (Bas-Rhin).

SKIBA (Edouard), né à Rakowka (Pologne) le 30 octobre 1920, et son épouse, née OLBERT (Ida), à Sonneberg (Allemagne).

WEINBERGER (Salomon), né à Kutno (Pologne) le 26 décembre 1910.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
FÉLIX HOUPHOUET-BOIGNY.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 31 décembre 1957, M. Mattei (Denis), dessinateur titulaire, 8e échelon, est placé en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 1958.

Par arrêté en date du 2 janvier 1958, M. Berlottier (Ferdinand), ingénieur titulaire de 1re classe, 4e échelon, est placé en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 1958.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 22 novembre 1957 portant attribution de la médaille de la France libérée.

Ce texte est publié au n° 1 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

NATURALISATIONS

Décret du 26 décembre 1957 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60 et 62 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 20 septembre 1957 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 20 septembre 1957 (*Journal officiel* du 13 octobre 1957) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

OBIEGALA (Wladislas), Ahlen (Allemagne), 11-01-15. — 6348 x 57—57.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

FÉLIX HOUPHOUET-BOIGNY.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 octobre 1957:

Page 9825, 1re colonne, au lieu de: « Gasquillo, née Bruballa, etc. », lire: « Casquillo, née Bruballa, etc. »; 2e colonne, au lieu de: « Manoukian, née Gabrielidou, etc. », lire: « Manoukian, née Gavrielidou, etc. ».

Page 9831, 2e colonne, au lieu de: « Duck (Edmond), Ghimbay (Pologne), etc. », lire: « Duck (Edmond), Ghimbay (Roumanie), etc. ».

Page 9837, 2e colonne, au lieu de: « Latapie, née Maret, Bruson-Bagnes (Suisse), 25-02-12. — 9985 x 56—99 », lire: « Latapie, née Delasoie, Sembrancher (Suisse), 22-05-00, etc. ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 octobre 1957: page 10059, 1re colonne, au lieu de: « Mata (Brigitte), la Chapelle-en-Vercors (Drôme), etc. », lire: « Mata (Brigitte), Bourg-de-Péage (Drôme), etc. ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 novembre 1957: page 10434, 2e colonne, au lieu de: « Gumilla (Juan), Cartagena (Espagne), 08-03-15, etc. », lire: « Gumila (Juan), Cartagena (Espagne), 08-05-15, etc. ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 décembre 1957:

Page 11412, 1re colonne, au lieu de: « Atavilla (Vitaliano), Francavilla-Fontana (Italie), etc. », lire: « Altavilla, etc. »; 2e colonne, au lieu de: « Cordier, née Walraven, etc. », lire: « Cordier, née Valravens, etc. »; au lieu de: « Di Camillo, née Temmerman, etc. », lire: « Di Camillo, née De Temmerman, etc. ».

Page 11413, 1re colonne, au lieu de: « Konefal, née Gwozoz, etc. », lire: « Konefal, née Gwozdz, etc. »; 2e colonne, au lieu de: « Krakowski, née Chodan, Makowisko (Pologne), 23-12-15, etc. », lire: « Krakowski, née Chodan, Makowisko (Pologne), 21-12-15, etc. ».

Page 11414, 1re colonne, au lieu de: « Rabocelli, née Ruszenenti, etc. », lire: « Rabocelli, née Ruzzenenti, etc. ».

Page 11415, 2e colonne, au lieu de: « Grzymlas (François), Moyeuvre-Grande (Moselle), 25-06-37, etc. », lire: « Grzymlas (François), Moyeuvre-Grande (Moselle), 06-05-37 ».

Page 11418, 2e colonne, au lieu de: « Matalon (Samuel), le Caire (Egypte), 27-04-14, etc. », lire: « Matalon (Samuel), le Caire (Egypte), 27-04-19, etc. ».

Page 11419, 1re colonne, au lieu de: « Saada (Mouchi), Bizerte (Tunisie), 05-12-17, etc. », lire: « Saada (Mouchi), Bizerte (Tunisie), 05-02-17, etc. ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 janvier 1958: page 216, 2e colonne, après: « Adamczak (Stéphan), etc. », ajouter: « Albasini (Nadia), Paris, 04-10-46. — 6083 x 57—98 ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 14 janvier 1958.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira (local du 6e bureau):

1° Le mercredi 15 janvier 1958, à dix heures.

I. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 5743) tendant à la ratification de la convention relative aux privilèges et immunités des institutions spécialisées.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 6076) de M. Maurice Bokanowski tendant à inviter le Gouvernement à reprendre les échanges commerciaux avec les pays de l'Est.

III. — Nomination d'un membre de la commission pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.).

IV. — Suite de l'examen du rapport de M. de Lipkowski sur les propositions de loi de M. Pleven (n° 3529) et de M. Paul Coste-Floret (n° 5211) relatives à l'organisation de l'assistance technique.

V. — Examen du rapport de M. Vassor sur la proposition de loi (n° 5157) de M. Marcellin relative à la poursuite de la coopération économique dans le secteur privé avec le Maroc et la Tunisie.

VI. — Communications du président.

2° Le jeudi 16 janvier 1958, à dix heures trente.

Audition de M. Christian Pineau, ministre des affaires étrangères.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 15 janvier 1958, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6098) de M. Florimond Bonte tendant à la réorganisation de la musique de la garde républicaine;
La proposition de loi (n° 6105) de M. Beauguitte tendant à préciser les conditions d'avancement des militaires de carrière;
La proposition de résolution (n° 6116) de M. Margueritte concernant les exemptions de service en Algérie;
Le projet de loi (n° 6125) concernant le régime de solde des militaires et assimilés;
La proposition de loi (n° 6185) du Conseil de la République tendant à modifier l'article 3 de la loi fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de résolution (n° 6059) de M. Soustelle concernant le renforcement de la défense des régions sahariennes.

III. — Lecture de l'article 2 de la proposition de loi concernant les militaires de carrière dégagés des cadres (M. Puy, rapporteur).

IV. — Suite du rapport de M. Badie sur la proposition de loi (n° 5824) concernant les échelles de soldes des sous-officiers et la revalorisation de la condition militaire.

V. — Rapport de M. Bartolini sur la proposition de résolution (n° 4402) de M. Franchère tendant à réintégrer certains ouvriers licenciés de la manufacture d'armes de Tulle.

VI. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 15 janvier 1958, à onze heures (local de la commission n° 219):

I. — Avis de M. Courrier sur la proposition de résolution (n° 175) de M. Jean Cayeux tendant à inviter le Gouvernement à mettre en œuvre, dans les services de l'administration des P. T. T., une organisation de la médecine du travail, à l'exemple de celle qui fonctionne, de par la loi, dans de nombreux secteurs de l'industrie privée (rapport n° 6210).

II. — Avis de M. Lacaze sur le projet de loi (n° 5151), adopté par le Conseil de la République, modifiant les articles 3 et 14 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse (rapport n° 5929).

III. — Rapport de M. Barrot sur la proposition de loi (n° 5922) de MM. Viallet et Liquard tendant à compléter l'article 5 de l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme.

IV. — Questions diverses.

V. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 6067) de M. Duveau tendant à restituer à la pratique médicale des vaccinations un caractère facultatif.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 16 janvier 1958, à dix heures (local de la commission n° 207) :

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6072) de M. Courrier (pension de retraite aux sapeurs-pompiers non professionnels);

La proposition de résolution (n° 6089) de M. Tourné (hélicoptères affectés aux départements);

La proposition de loi (n° 5942) de M. Triboulet tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires et agents civils et militaires en service en Tunisie;

La proposition de résolution (n° 6127) de M. Delabre (prime spéciale d'équipement à l'intérieur des localités ou zones sous-développées);

La proposition de loi (n° 6152) de M. Delabre (extension aux ouvriers de l'Etat et agents des services publics ou concédés des dispositions de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928 accordant aux fonctionnaires anciens combattants le droit aux congés payés à plein traitement pour maladies consécutives aux blessures de guerre);

La proposition de loi (n° 6177) de M. Duclos (réforme des finances locales);

La proposition de loi (n° 6181) de M. Depreux (alimentation en eau de la région parisienne);

La proposition de loi (n° 6247) de M. Hernu (police: nominations dans le cadre des officiers).

II. — Nomination d'un rapporteur en remplacement de M. Quinson pour la proposition de loi (n° 197) de M. Dorey (réintégration de secrétaires et inspecteurs de police).

III. — Nomination d'un rapporteur pour la pétition (n° 175) (radiation des cadres de la sûreté nationale).

IV. — Nomination de rapporteurs en remplacement de M. Arrighi pour:

La proposition de loi (n° 1332) de M. Dorey (traitements des fonctionnaires et travaux à mi-temps pour les femmes fonctionnaires);

La proposition de résolution (n° 2698 rectifié) de M. Arrighi (carte d'identité dentaire);

La proposition de loi (n° 3755) de M. Arrighi (reclassement des adjoints de contrôle du Maroc);

Les projets de loi (n°s 5052 et 4541) (ratification de décrets);

La proposition de résolution (n° 5054) de M. Marcellin (inventaire des locaux administratifs disponibles);

La proposition de loi (n° 5117) de M. Devinat (interventions économiques des collectivités locales).

V. — Avis de M. Provo sur le rapport (n° 4859) de M. Barrot (réforme hospitalière) (*suite*).

VI. — Rapports supplémentaires de M. Marrane sur:

La proposition de loi (n° 3145) de M. Frédéric-Dupont (impôt sur les appareils d'audition de disques à écouteurs individuels);

La proposition de loi (n° 260) de M. Emile Hugues (impôt sur les appareils automatiques).

VII. — Rapport de M. Chauvet sur la proposition de loi (n° 1804) de M. Pleven (exonération en matière de contribution foncière).

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 15 janvier 1958, à neuf heures trente et à dix heures trente (local de la commission n° 250):

1° A neuf heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6141) de M. Minjoz rétablissant le divorce par consentement mutuel;

La proposition de résolution (n° 6100) de M. J.-P. David invitant le Gouvernement à fixer les bases d'un indice de variation des loyers;

La proposition de loi (n° 6062) de M. Cayeux sur l'allocation compensatrice des augmentations de loyers;

Le projet de loi (n° 6184), adopté par le Conseil de la République, réprimant la provocation à l'abandon d'enfants.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

Le projet de loi (n° 5454), adopté par le Conseil de la République, modifiant la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse;

La proposition de loi (n° 6091), adoptée par le Conseil de la République, tendant à accélérer la procédure devant la juridiction prud'homale.

III. — Examen de la résolution (n° 6242) du Conseil de la République demandant une prolongation du délai qui lui est imparti pour l'examen de la proposition de loi abrogeant la loi du 24 octobre 1945 complétant l'article 55 du code civil.

IV. — Examen de la demande de discussion d'urgence présentée par M. Chamberon pour sa proposition de loi (n° 6263) prorogeant les délais prévus par la loi du 4 janvier 1955 relative aux marques de fabrique sous séquestre.

V. — Nomination du rapporteur et examen de la proposition de loi (n° 6245) de M. Wasmer modifiant l'article 2 de l'ordonnance du 1er octobre 1945 relative à l'organisation judiciaire en Alsace.

VI. — Suite du rapport de M. Seitlinger sur la proposition de loi (n° 1795) de Mme Lefebvre tendant au renforcement de la lutte contre le proxénétisme.

VII. — Rapport de M. Mignot sur les propositions de loi (n°s 218 et 461) de MM. Minjoz et André Hugues relatives aux locations-gérances.

VIII. — Rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 5051), adoptée par le Conseil de la République, et la proposition de loi (n° 3198) de M. Gabelle tendant à abroger le décret du 11 septembre 1931 et à modifier le décret-loi du 8 août 1935 concernant les expropriations pour cause d'utilité publique.

2° A dix heures trente.

I. — Suite du rapport de M. Dejean sur les propositions de loi tendant à modifier la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers.

II. — Rapport de M. Péron sur la proposition de loi (n° 5639) de M. Médecin tendant à fixer les coefficients maximum de majorations pour les loyers des logements achevés postérieurement à la promulgation de la loi du 1er septembre 1948.

La commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement se réunira le mercredi 15 janvier 1958, à neuf heures trente (local de la commission n° 208):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6088) de M. Bourbon tendant à compléter l'article 216 du code de l'urbanisme et de l'habitation relatif au prix des loyers des habitations à loyer modéré;

La proposition de loi (n° 6246) de M. Hernu relative à l'indemnisation en espèces de certains sinistrés mobiliers, grands invalides;

La proposition de loi (n° 6248) de M. Hernu relative aux distances minima des bâtiments d'habitation;

La proposition de résolution (n° 6358) de M. Couinaud relative aux mesures prises en 1957 en ce qui concerne les logements économiques et familiaux;

La proposition de résolution (n° 6066) de M. Denvers relative à l'incidence de la hausse du taux de l'escompte de la Banque de France sur les prêts spéciaux à la construction;

La proposition de résolution (n° 6030) de M. Marrane relative à l'affectation de la cotisation de 1 p. 100 sur les salaires;

La proposition de résolution (n° 6278) de M. Denvers relative à une tranche complémentaire d'autorisations de prêts pour les habitations à loyer modéré;

Un projet de décret portant transfert de crédits au titre du budget de la C.A.R.E.C. pour 1957.

II. — Rapport de M. Plaisance sur les propositions de loi (n° 2092) de M. Thiriet, (n° 2148) de M. Hernu, (n° 2160) de M. Plaisance et (n° 2400) de M. Gaillemin relatives aux redevances d'occupation des constructions provisoires.

III. — Eventuellement, rapport sur les propositions de résolution tendant à l'ouverture d'un tranche complémentaire d'autorisations de prêts pour les habitations à loyer modéré.

IV. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 16 janvier 1958, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 5900) de M. Parrot tendant à faire une obligation à tout parlementaire de se consacrer au seul exercice de son mandat, à l'exclusion de toutes autres fonctions publiques;

La proposition de résolution (n° 6156) de M. Legendre tendant à modifier le règlement et à créer une commission spéciale permanente du Marché commun, de l'Euratom et de la C. E. C. A.;

La proposition de résolution (n° 6078) de M. Paquet tendant à décider la revision du paragraphe 7 du préambule et des articles 3, 9, 13, 20, 22 et 52 de la Constitution;

La proposition de loi (n° 6079) de M. Paquet portant revision des articles 49, 50, 51 et 90 de la Constitution;

La proposition de résolution (n° 6220) de M. Charlot tendant à modifier l'article 82 du règlement.

III. — Suite de la discussion du rapport de M. Verdier sur la proposition de loi (n° 5442) de M. Savary tendant à la création d'une sous-commission chargé de suivre et d'apprécier la politique économique européenne et la proposition de résolution (n° 6034) de M. de Tinguy tendant à la création d'une sous-commission chargée de suivre et de faciliter l'application des traités instituant des communautés européennes.

IV. — Suite de la discussion de la communication de M. Barrachin sur la réforme électorale.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 15 janvier 1958, à dix heures (local de la commission n° 254):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 6023) de M. Mahamoud Harbi concernant l'installation d'une cale de radoub à Djibouti;

La proposition de résolution (n° 6016) de M. Bayrou concernant l'institution de tribunaux mixtes de commerce;

La proposition de résolution (n° 6059) de M. Soustelle concernant la défense des régions sahariennes.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 3180) concernant la ratification de la convention d'établissement et de navigation entre la France et l'Allemagne, en remplacement de M. Devinat.

III. — Rapport de M. Alduy sur le projet de loi (n° 865) concernant la ratification de la convention portant création de la commission de coopération technique en Afrique au Sud du Sahara.

IV. — Avis de M. Ninine sur les projets de loi (n°s 5683 et 5687) concernant l'amnistie dans les territoires d'outre-mer.

V. — Questions diverses.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 14 janvier 1958.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de l'agriculture, afin de s'informer sur la situation et les problèmes agricoles dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les institutions de l'Algérie. (Nos 59 et 137, session de 1957-1958. — M. André Cornu, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie]; et n° 154, session de 1957-1958. — Avis de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. — M. François Valentin, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux élections territoriales, départementales et communales en Algérie. (Nos 60 et 155, session de 1957-1958. — M. François Valentin, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions; et n° 156, session de 1957-1958. — Avis de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie]. — M. Nayrou, rapporteur.)

(Ces deux projets feront l'objet d'une discussion générale commune.)

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 14 janvier 1958.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi de finances pour 1958. (Nos 90, 97, 98 et 99. — MM. Cazelles, Reverbori et Pierre Cornet, rapporteurs de la commission des affaires financières. — Avis de la commission de la défense de l'Union française.) (Sous réserve que l'affaire soit en état.)

Convocation de commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires financières le mercredi 15 janvier 1958, à quinze heures (local C. 19), palais de l'Union française:

Audition des représentants du ministre des affaires étrangères sur la demande d'avis n° 90 (session 1957-1958) sur le projet de loi de finances pour 1958 (relations avec les Etats associés).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis de concours pour le recrutement d'agents brevetés stagiaires des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects.

Par application des dispositions de l'arrêté interministériel du 2 janvier 1958, des concours pour l'emploi d'agent breveté stagiaire des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects seront organisés au cours du premier trimestre de l'année 1958.

Le nombre des emplois mis en compétition est fixé à trois cent quarante, répartis comme suit:

Recrutement visé au paragraphe A ci-dessous: soixante emplois entièrement réservés aux candidats du sexe masculin;

Recrutement visé au paragraphe B ci-dessous: deux cent quatre-vingts emplois.

A. — *Concours externe.*

(Alinéa 2 de l'article 4 du décret n° 52-340 du 25 mars 1952.)

Peuvent faire acte de candidature les candidats réunissant les conditions suivantes:

1° Etre âgés de moins de vingt-six ans au 1er juillet 1958;

2° Etre classés service armé et avoir accompli *effectivement* leurs obligations militaires. Les jeunes gens nés postérieurement au 30 novembre 1930 ne pourront être nommés stagiaires que s'ils justifient avoir effectué les six mois de services militaires supplémentaires prévus par la loi n° 52-836 du 19 juillet 1952;

3° Ne présenter aucune maladie, infirmité ou difformité incompatibles avec l'exercice des fonctions d'agent breveté, être reconnus indemnes de toute affection tuberculeuse ou cancéreuse et ne présenter aucune manifestation de troubles psychopathologiques;

4° Etre titulaire du brevet élémentaire de l'enseignement du premier degré ou du brevet de fin d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme au moins équivalent.

La limite d'âge de vingt-six ans peut être reculée d'un an par enfant à charge en faveur des candidats chefs de famille et, dans la limite maximum de cinq ans, de la durée des services militaires obligatoires ou assimilés.

B. — *Concours interne.*

(Alinéa 3 de l'article 4 du décret n° 52-340 du 25 mars 1952.)

Peuvent faire acte de candidature les préposés, opérateurs radiotélégraphistes et conducteurs automobilistes des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects âgés de moins de trente-deux ans au 1er juillet de l'année du concours et comptant, à la même date, deux années au moins de services effectifs.

La limite d'âge de trente-deux ans est reculée dans les mêmes conditions que pour les candidats visés au paragraphe A.

La date des épreuves écrites est fixée au 12 mars 1958 pour le concours organisé au titre du paragraphe A et au 13 mars 1958 pour le concours organisé au titre du paragraphe B.

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 11 février 1958 pour les deux concours.

Un arrêté interministériel publié au *Journal officiel* du 12 octobre 1952 a fixé le programme et les modalités des concours pour l'admission à l'emploi.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats étrangers à l'administration pourront s'adresser aux directeurs régionaux des douanes de: Paris (10e), 11, rue Yves-Toudic, Dunkerque, Lille, Valenciennes, Charleville, Metz, Sarrebruck, Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Lyon, Chambéry, Nice, Marseille, Montpellier, Perpignan, Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Caen, Rouen, le Havre, Boulogne, Bastia, Alger, Oran, Constantine, Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Saint-Denis.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance de postes de sous-chef de section administrative des directions départementales de la santé de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Des vacances de postes de sous-chef de section administrative existent ou sont envisagées dans les directions départementales de la santé de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Les sous-chefs de section administrative en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressés sont priés de se faire connaître dans un délai maximum de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis, et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hospice public départemental de Reignier (Haute-Savoie).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu les 14 et 15 mars 1958 à l'hospice public départemental de Reignier (Haute-Savoie).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents hospitaliers ne possédant pas ces diplômes, mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans les hôpitaux ou hospices publics ou dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure publics soumis aux dispositions de l'article L. 792 du code de la santé publique.

Les candidats devront avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1958. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les inscriptions sont reçues, jusqu'au 13 février 1958 inclus, au secrétariat de l'hospice public départemental de Reignier, qui adressera, à toute personne en faisant la demande, tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les candidats.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

PUBLICITÉ
CONCERNANT
les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Avis d'annulation de certificats d'hérédité

Le tribunal cantonal d'Haguenau a, par ordonnance du 30 décembre 1957, annulé les certificats d'hérédité délivrés par ce tribunal à la date du 19 janvier 1949 sous les n°s VI 218, 219/48 et concernant les successions de :

1° Joseph-Léon Gockel, en son vivant chauffeur, célibataire, domicilié à Haguenau, décédé à Kubischew (U. R. S. S.) le 12 mars 1945 ;

2° Madeleine, née Schneider, veuve de Gockel (Armand), en son vivant sans profession, domiciliée à Haguenau, y décédée le 15 janvier 1946.

La présente publication a lieu en conformité de l'article 2361 du code civil local.

Le greffier du tribunal cantonal.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. René Zerbib-Berda, né le 15 novembre 1928 à Constantine, demeurant 226, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris (12e), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Joseph-Isaac-Léon, né le 21 novembre 1955 à Paris (12e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de supprimer de son nom patronymique celui de Berda pour s'appeler Zerbib.

M. Kahan (René), né le 2 octobre 1911 à Paris (18e), domicilié en cette ville, 4, place Constantin-Pecqueur, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Patrick, né le 28 mai 1945 à Paris (18e) ; Carole-Dominique, née le 12 mai 1948 à Neuilly-sur-Seine, et au nom de ses enfants à naître, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique Kahan celui de Rainal, ou subsidiairement de Renall, ou plus subsidiairement de Reval.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

12 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. Association des anciennes élèves du lycée Honoré-de-Balzac. But : renseignements d'orientation professionnelle ; attribution de prix aux anciennes élèves, conférences et sorties ; aide financière à la bibliothèque. Siège social : 2, avenue de la Porte-de-Clichy, Paris.

12 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. L'Etoile saint-robertienne (coopérative des écoles de Saint-Robert). But : acheter du matériel indispensable à l'enseignement en général ; organiser des excursions et des après-midi récréatives. Siège social : école de Saint-Robert, commune de Baillif.

12 décembre 1957. Déclaration à la préfecture du Gard. Association des propriétaires des pavillons Talabot. But : défense de tous les sociétaires. Siège social : pavillon n° 13, lotissement Talabot, route de Beaucaire, Nîmes.

12 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Rennes. Groupement de défense sanitaire du bétail de Bais. But : assainissement du cheptel. Siège social : mairie de Bais.

12 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. Football-Club Douanes Annemasse. But : pratique du football. Siège social : brasserie du Salève, 1, route d'Etrembières, Annemasse (Haute-Savoie).

13 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. Club des Amis des arts de la région de Lure. But : répandre la culture des beaux-arts. Siège social : café Français, 22, avenue de la République, Lure (Haute-Saône).

14 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Rennes. Société pour la protection de la jeune fille étudiante. But : sauvegarder les intérêts moraux et matériels de la jeune fille étudiante. Siège social : 14, rue Saint-Yves, Rennes.

14 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Belfort. Les Flèches d'Argent. But : éducation physique et sportive. Siège social : 46 *bis*, faubourg de Montbéliard, Belfort.

14 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. Association sportive du centre d'apprentissage. But : organiser, favoriser la pratique des sports pour les élèves fréquentant l'établissement. Siège social : 11, rue de l'Avenier, Issoudun (Indre).

17 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. Centre d'études pour l'accroissement de la productivité outre-mer (CEPROM). But : études, préparation et réalisation de programmes d'accroissement de la productivité et de développement économique et social outre-mer. Siège social : 123, rue de Lille, Paris.

18 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. Club de la Mer. But : toutes activités ayant la mer pour cadre (plongées en scaphandre, pêche sous-marine, yatching, etc.). Siège social : calanque de Sormiou, Marseille.

19 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Judo-Club auchellois. But : pratique du judo. Siège social : rue d'Houdain, salle Cambien, Auchel (Pas-de-Calais).

20 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Tlemcen. Service social de la préfecture de Tlemcen. But : venir en aide aux fonctionnaires et agents de la préfecture du département, ou à leur famille, qui sont momentanément dans le besoin. Siège social : préfecture de Tlemcen.

20 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Groupe municipal des donneurs de sang bénévoles. But : obligation, pour les membres actifs, de donner bénévolement leur sang. Siège social : 17, rue de Rémusat, Toulouse.

21 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. La Maison des jeunes et de la culture, maison pour tous de Somsois. But : création, gestion et contrôle d'un foyer mettant à la disposition de tous et en particulier de la jeunesse, les moyens d'une culture intellectuelle et de distractions éducatives. Siège social : mairie de Somsois (Marne).

21 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale Boule de la Charmée.** But : séances d'entraînement et compétitions sport boules. Siège social : salle des fêtes de la Charmée (Saône-et-Loire).

23 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Section française de la fédération internationale de l'enseignement ménager.** But : regrouper sur le plan français les organismes adhérents de la fédération internationale de l'enseignement ménager en qualité de membres collectifs, et réaliser en commun tous les travaux préparatoires aux réunions et congrès internationaux. Siège social : 41, avenue Théophile-Gautier, Paris.

23 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association sportive de l'institut de chimie de Besançon.** But : développement des sports parmi les étudiants de faculté. Siège social : 32, rue Mégevand, Besançon.

24 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Société amicale des sapeurs-pompiers.** But : réunir, divertir, organiser fête, voyage, etc., et aider à rendre plus facile la tâche ingrate du sapeur-pompier. Siège social : mairie de la Prugne (Allier).

26 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale laïque de Saint-André-de-Cognac.** But : défendre l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école et promouvoir l'éducation populaire. Siège social : mairie de Saint-André-de-Cognac (Charente).

27 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale des anciens élèves des écoles publiques de Sarcelles.** But : maintenir la solidarité entre ses membres et établir un lien entre les familles et l'école. Siège social : place de Verdun, école des garçons, Sarcelles (Seine-et-Oise).

27 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Club international des avions miniature.** But : réunir et informer les collectionneurs d'avions de modèle réduit existant dans tous les pays et organiser les manifestations propres à cette activité. Siège social : 20, rue Thérèse, Paris.

27 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association des parents des élèves des écoles publiques des Valayans.** But : défendre les intérêts de l'école laïque du hameau des Valayans, à Pernes-les-Fontaines. Siège social : écoles publiques de Pernes-les-Fontaines (Vaucluse).

28 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Amicale des élèves des cours de mécanique C. P. M. B. (cours professionnels municipaux de Blois).** But : élargir les connaissances professionnelles déjà obtenues. Siège social : 18, rue Chambourdin, Blois.

28 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association locale des aides familiales rurales de Montaigu-les-Bois-mesnil-Hue, Mesnil-Bonant, Mesnil-Garnier et Mesnil-Villeman.** But : aide aux familles. Siège social : chez M. Marcel Hinard, village de Rome, Mesnil-Hue (Manche).

30 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Groupement amical des parents d'appelés et maintenus en Afrique du Nord.** But : défense des intérêts de leurs enfants dans le respect des lois. Siège social : 5, rue d'Arcole, le Creusot (Saône-et-Loire).

31 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association Saint-Martin.** But : éducation et culture populaire, organisation de veillées et réunions amicales. Siège social : salle paroissiale de Domprel.

2 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Culture et Loisirs (Amicale de l'école de Vayres).** But : éducation populaire et loisirs populaires. Siège social : école de Vayres-sur-Essonne (Seine-et-Oise).

2 janvier 1958. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Club des amis et usagers du rail.** But : défendre l'existence des chemins de fer et se consacrer à tout ce qui peut apporter quelques satisfactions à ses usagers. Siège social : 17, avenue Albert-Elisabeth, Clermont-Ferrand.

2 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Association amicale des médecins et chirurgiens de l'infirmerie protestante de Lyon.** But : création de liens d'amitié ; développement des échanges scientifiques et culturels entre les membres ; examen des intérêts d'ordre professionnel ; création et organisation des cliniques pour l'exercice de la profession des membres et acquisition ou location de tous immeubles nécessaires pour l'exploitation de celles-ci. Siège social : 4, rue Paul-Lintier, Lyon.

3 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association des amis et de la communauté des menuisiers bâtisseurs de la Pépinière, Pontault-Combault.** But : fournir à des hommes se trouvant sans famille et désireux de vivre en communauté, les moyens nécessaires pour le faire dans des conditions leur permettant à la fois de développer leur culture professionnelle, intellectuelle et morale et de venir en aide à ceux qui souffrent. Siège social : 67, boulevard de Courcelles, Paris.

4 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Les Gaules réunies des Combrailles.** But : repeuplement des cours d'eau et suppression du braconnage sur les parcours de rivières lui appartenant. Siège social : café Jarrier, Combrailles (Puy-de-Dôme).

6 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Vétérans de Dunkerque et des Flandres 40 de la Fédération française et interalliée de la guerre 1939-1945 et d'outre-mer.** But : grouper les militaires et marins, perpétuer le souvenir, pratiquer l'entraide sociale entre eux. Siège social : 13, passage Lavoisier, Limoges.

6 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Association « Saint-Lubin Télé-Club ».** But : réception collective des émissions télévisées et toutes activités culturelles, éducatives et récréatives en rapport direct ou indirect avec les émissions proposées. Siège social : mairie de Saint-Lubin-en-Vergonnois.

7 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Association des propriétaires du lotissement de la Butte de Praud-Rézé.** But : défendre les intérêts communs du lotissement. Siège social : café de l'Avenir Chêne-Creux, Rézé.

8 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Union cycliste montponnaise.** But : pratique du sport cycliste. Siège social : mairie de Montpon.

9 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Ciné-Club de Corbeil-Essonnes et des environs.** But : promouvoir, soutenir et favoriser toutes les initiatives susceptibles de diffuser la culture cinématographique. Siège social : 12, cloître Saint-Spire, Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise).

MODIFICATIONS

13 novembre 1957. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **L'Association professionnelle régionale des commissionnaires affréteurs routiers** modifie ses statuts. Nouveau but : organisation, fonctionnement et contrôle des groupements professionnels régionaux d'affréteurs de camions automobiles. Siège social : 29, la Canebière, Marseille.

27 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Le Club d'échecs saint-chamonais** transfère son siège social du café de Paris, place de la Liberté, Saint-Chamond, à l'hôtel de France, place de la Liberté, Saint-Chamond.

14 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. L'Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Laurent-des-Autels change son titre qui devient **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Saint-Laurent-des-Autels.** Siège social : école libre, Saint-Laurent-des-Autels (Maine-et-Loire).

31 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. Le Guidon sportif coursannais change son titre qui devient **Guidon sportif Coursan-Narbonne.** Siège social : café des Fontaines, place du Marché, Coursan (Aude).

8 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité d'action et d'entraide-logement du 8e arrondissement** modifie son bureau et ses statuts et transfère son siège social du 8, rue Portalis, Paris, au 12, rue Monceau, Paris.

DISSOLUTIONS

12 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association artistique des amis des administrés de l'hospice intercommunal de Fontenay-sous-Bois.** Dissolution de l'association. Siège social : 74, avenue de Stalingrad, Fontenay-sous-Bois.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.